

emova

G R O U P

Rapport annuel Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024



Sommaire

Mot de Saloua MASLAGA - Présidente du Directoire	3
1. Présentation du groupe	5
1. Les Chiffres Clés	6
2. Profil financier	7
3. Démarches RSE	8
4. Résultats 2023-2024	11
2. Rapport sur la Gouvernance de l'entreprise	12
3. Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice	23
4. Etats financiers	41
4.1. Etats financiers consolidés pour l'exercice clos au 30 septembre 2024	42
4.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	81
4.3. Comptes sociaux d'Emova Group pour l'exercice clos au 30 septembre 2024	86
4.4. Rapport de gestion sur les comptes sociaux pour l'exercice clos au septembre 2024	108
4.5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	122



Le mot de Saloua MASLAGA

Présidente du Directoire



"2024 a marqué une étape clé dans la transformation d'Emova Group. Dans un contexte économique exigeant, nous avons su faire preuve de résilience et d'ambition en poursuivant nos objectifs stratégiques avec détermination. Aux côtés d'une équipe de professionnels passionnés et expérimentés, nous avons traversé une année de transformation facteur d'optimisation.

Notre volonté d'assainir notre structure financière et de concentrer nos efforts en France sur les points de vente les plus performants, témoigne de notre engagement à bâtir un modèle durable et résilient.

Guidés par notre socle de savoir-faire, nous avons posé les bases d'une nouvelle dynamique. Les initiatives menées cette année, telles que nos partenariats innovants, le lancement de projets digitaux ambitieux et notre engagement sociétal renforcé, nous permettent de répondre aux défis d'aujourd'hui tout en anticipant les besoins de demain.

2025 s'annonce comme une année charnière. Nous continuerons à écrire une histoire ambitieuse pour Emova Group, portée par l'énergie et la passion de nos équipes, nos franchisés et animée par notre volonté commune de faire fleurir des projets audacieux et durables."

Saloua Maslaga
Présidente du directoire

A propos d'Emova Group

Créé en 1965, Emova Group est le 1er réseau de vente de plantes et de fleurs au détail, grâce à ses quatre marques enseignes : Monceau Fleurs, Happy, Au Nom de la Rose, Coeur de Fleurs.

Son modèle s'appuie à la fois, sur le développement de succursales détenues en propre et sur un réseau de franchisés entrepreneurs **qu'Emova Group accompagne au quotidien dans l'approvisionnement en fleurs, plantes et accessoires.**

Au 30 septembre 2024, le groupe compte 293 magasins, dont 268 en France.

Emova Group est coté sur Euronext Growth (FR 0013356755 - ALEMV - 69500W4XYRN9R81DL52).

emova

G R O U P

emova

G R O U P



nôm
rosé

florale

Cœur-flair

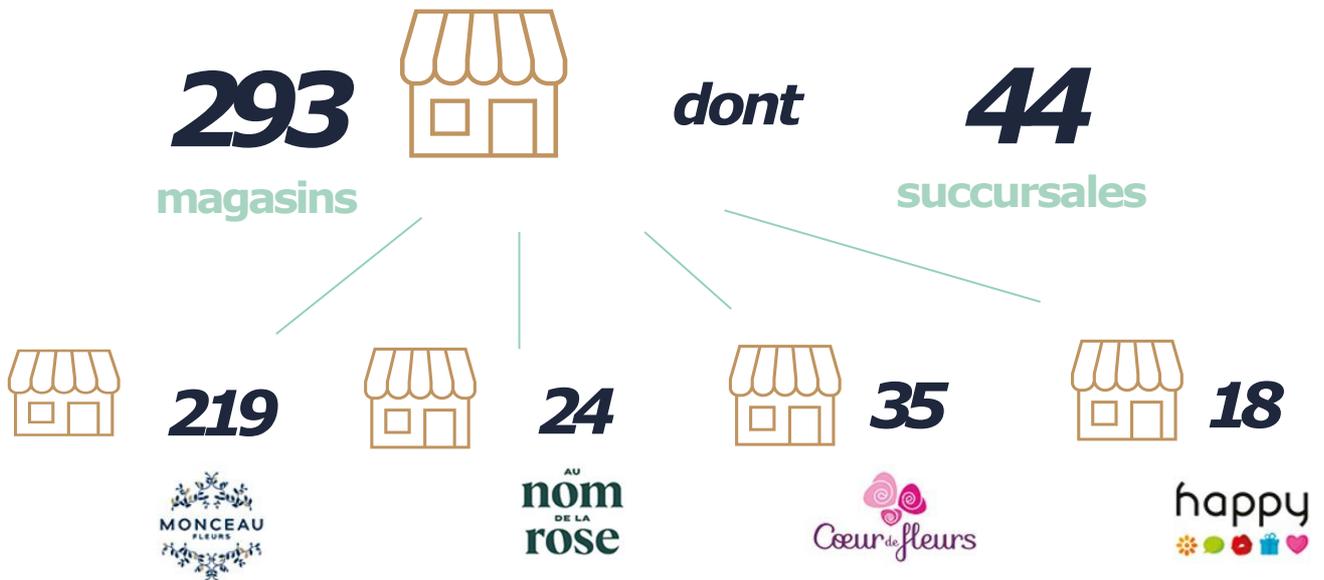
happy

1. PRESENTATION DU GROUPE



Les Chiffres Clés

au 30/09/24



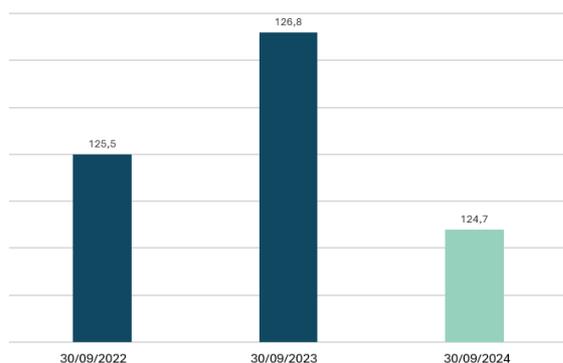
124,7 M€ de volume d'affaires sous enseigne



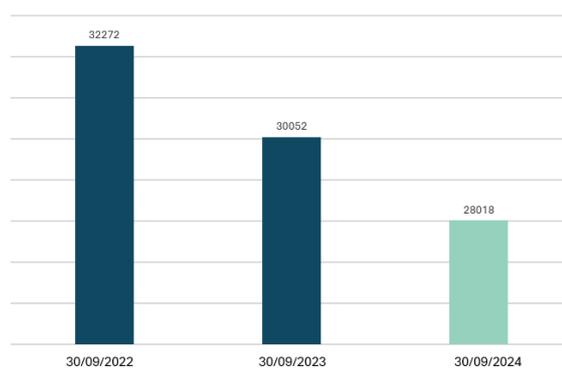
EMOVA GROUP

Profil financier

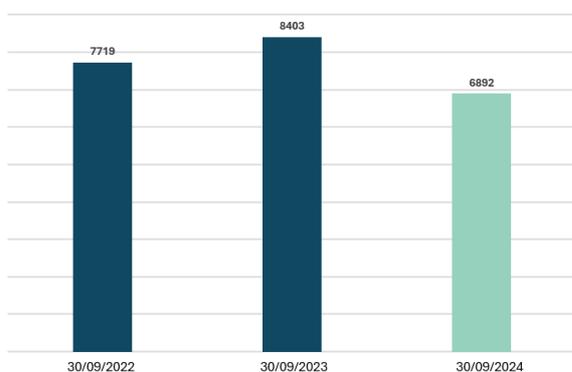
Evolution du Volume d'affaires sous enseigne - en M d'€



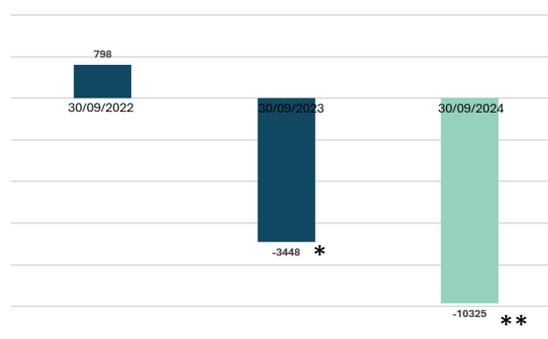
Evolution du Chiffres d'affaires consolidé - en K €



Evolution de EBITDA - en K €



Evolution du Résultat Net part du Groupe - en K €



* Après comptabilisation d'une dépréciation à hauteur de - 5 M € du goodwill

** Après comptabilisation d'une dépréciation sur éléments incorporels de -7,2 M €

Notre Démarche RSE

Emova Group, à travers ses marques s'engage pour une contribution aux Objectifs de Développement Durable dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) au service de ses clients et collaborateurs et en partenariat avec ses fournisseurs. Le Groupe partage avec ses franchisés, en France, ces principes fondamentaux qui illustrent leur engagement commun et orientent au quotidien leurs comportements professionnels.

Leader français de la vente de végétaux d'intérieur, nous nous engageons à assumer avec transparence notre devoir d'exemplarité en matière de performance environnementale et sociale de notre écosystème, de la sélection de nos produits auprès de nos partenaires à leur commercialisation à nos clients.

Nous avons structuré notre politique RSE autour de 4 engagements et de 16 leviers d'action.

- Emova Group s'engage à développer une offre durable
- Emova Group s'engage à réduire ses impacts environnementaux
- Emova Group s'engage à accroître sa contribution sociale
- Emova Group s'engage à mesurer et partager sa performance environnementale & sociale

“ *Créer un écosystème durable pour rendre accessible à tous l'émotion d'une nature sublimée par nos artisans fleuristes.* ”



Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale



1. Emova Group s'engage à développer une offre durable

Nous souhaitons être acteurs de la transformation durable de la filière horticole, accroître notre soutien au commerce équitable et à la production française et promouvoir le respect des saisonnalités des plantes et fleurs que nous proposons à nos clients.

Nos leviers d'action			
1.1. Proposer une part croissante de fleurs et plantes locales, de saison et/ou labellisées/certifiées	1.2. Renforcer la politique de sourcing durable auprès de nos fournisseurs et producteurs ainsi que nos exigences de traçabilité	1.3. Travailler avec des fournisseurs et producteurs garantissant des conditions de production sociales et environnementales responsables	1.4. Favoriser la réimplantation de producteurs en France
Nos objectifs 2025			
100% des magasins proposant une offre avec des fleurs et plantes de saison, issues du commerce équitable et locales	80% des fleurs et plantes couvertes par une certification environnementale et sociale et/ou de saison et/ou produites localement	100% de nos fournisseurs et producteurs de fleurs, plantes et accessoires couverts par des clauses RSE	20% d'achat de végétaux d'origine France et 70% d'origine Europe



2. Emova Group s'engage à réduire ses impacts environnementaux

Nous avons mis en place des dispositifs pour optimiser nos ressources, réduire nos déchets, trouver des solutions de recyclage et de lutte anti-gaspillage. Nous nous engageons à poursuivre nos initiatives et à continuer d'innover, avec nos parties prenantes, pour réduire l'impact écologique de nos activités.

Nos leviers d'action			
2.1. Déployer des solutions de recyclage des déchets et de lutte contre le gaspillage	2.2. Réduire les emballages et supprimer les plastiques à usage unique	2.3. Améliorer la performance environnementale des magasins (rénovations, éco-conception, consommations d'énergie et d'eau)	2.4. Proposer des solutions logistiques amont et de livraison à domicile à moindre impact carbone
Nos objectifs 2025			
100% des magasins couverts par un dispositif de recyclage de déchets verts et une solution anti gaspillage	0% de plastique à usage unique	10% de réduction de nos consommations d'énergie et d'eau (vs 2021)	15% de réduction de nos émissions de CO2 issues du transport (vs 2021)



Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale



3. Emova Group s'engage à accroître sa contribution sociale

Emova Group se fixe pour mission de **transmettre les savoir-faire** et de **perpétuer l'artisanat floral** depuis 1965. Nous participons avec notre Ecole Florale à la **formation d'artisans fleuristes compétents** et accueillons tous les jours des clients et des collaborateurs dans les **meilleures conditions possibles**.

Nous nous engageons à être un **acteur de la promotion des diversités, de l'inclusion et de la solidarité**, à **renforcer nos exigences** pour nous assurer que ces convictions se traduisent en **actes au quotidien**.

Nos leviers d'action			
3.1. Accroître la transmission des savoir-faire de l'art floral et accompagner l'évolution des compétences des fleuristes	3.2. Agir pour la sécurité et la qualité de vie et des conditions de travail de nos collaborateurs	3.3. Garantir et promouvoir l'égalité femmes hommes et le respect des diversités	3.4. S'engager, avec les associations et les territoires, en faveur de l'insertion et de la solidarité
Nos objectifs 2025			
+ de 200 apprenants diplômés (CAP ou BP Fleuriste)	Objectif 0 accident du travail	Index égalité professionnelle femmes hommes supérieur à 95/100	150 embauches en insertion professionnelle dont 100 en alternance



4. Emova Group s'engage à mesurer et partager sa performance environnementale & sociale

Nous souhaitons **accroître la transparence sur nos produits, rendre compte de nos impacts environnementaux et sociaux** et impliquer nos **parties prenantes** dans notre démarche de progrès.

Nos leviers d'action			
4.1. Favoriser une information transparente à nos clients sur les origines et caractéristiques des produits vendus	4.2. Mettre en place un reporting environnemental et social adapté et le partager avec nos parties prenantes	4.3. Etablir un bilan carbone complet de notre activité (de la production avale à la fin de vie) pour guider nos actions	4.4. Sensibiliser, former et impliquer les collaborateurs et les franchisés dans notre démarche de progrès
Nos objectifs 2025			
100% de nos produits commercialisés transparents sur leur origine	Publication d'un rapport RSE annuel comprenant les actions et les indicateurs de performance	Publication d'un bilan carbone	100% des collaborateurs et des franchisés informés et impliqués dans nos engagements RSE



Compte de Résultat

de l'exercice clos au 30/09/24

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	28 018	30 052
Autres produits de l'activité		
Achats consommés	-7 739	-8 918
Charges de personnel	-9 937	-9 532
Charges externes	-3 081	-2 946
Impôts et taxes	-369	-252
EBITDA Ajusté	6 892	8 403
Autres produits et charges d'exploitation	-50	-190
Dotations aux amortissements	-4 076	-8 250
Résultat opérationnel courant	2 767	-37
Autres produits et charges opérationnels	-13 603	-1 145
Résultat opérationnel	-10 836	-1 182
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-1 708	-1 372
Coût de l'endettement financier net	-1 708	-1 372
Autres produits et charges financiers	299	112
Charge d'impôt	1 751	-77
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	38	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-10 456	-2 520
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-106	-1 061
Résultat net	-10 562	-3 581
Dont :		
Part du groupe	-10 325	-3 448
Part hors groupe	-237	-133
Résultat net par action (en euros)	-1,10	(0,38)
Résultat net dilué par action (en euros)	-1,10	(0,38)

emova

G R O U P



nom
rose

florèle



happy
flowers

2.

RAPPORT DE GESTION SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE EMOVA GROUP

Pour l'exercice clos le 30.09.2024



Index

PREAMBULE	14
1. MANDATAIRES SOCIAUX.....	15
1.1 Description de la gouvernance de la Société	15
Conseil de surveillance.....	15
Directoire	15
1.2 Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux à la clôture de l'exercice écoulé	15
1.3 Restrictions imposées aux mandataires sociaux en cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions	15
2. ORGANES ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION.....	16
2.1 Conseil de surveillance.....	16
2.2 Directoire	17
3. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE.....	18
3.1 Conventions visées à l'article L. 225-68 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos	18
3.2 Conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos.....	18
3.3 Procédures applicables aux conventions réglementées et libres	19
4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE	20
5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES	20



PREAMBULE

Le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce, a été examiné et approuvé par le Conseil de surveillance le **31 janvier 2025**.

Aux termes de ce présent rapport, le Conseil de surveillance expose :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé, la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ;
- En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux, les restrictions qui leur sont imposées en matière de levée des options ou de vente des titres (article L. 225-185 et L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce)
- Les conventions visées aux articles L.225-68 et L.225-86 du Code de commerce
- Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
- Les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes sociaux de la société Emova Group au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Nous vous précisons que le rapport de gestion du Groupe, annexé à la **partie 3**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- Le périmètre de consolidation
- La situation du Groupe et l'activité au cours de l'exercice écoulé
- Les résultats de l'activité du Groupe
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe

- La description des principaux risques et incertitudes auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées
- Les activités du Groupe en matière de Recherche et Développement
- Informations concernant l'impact social et environnemental de l'activité et la lutte contre les discriminations – engagement de la Société en faveur de l'économie circulaire
- Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé
- Les événements importants intervenus depuis la clôture
- Les perspectives
- La proposition d'approbation des comptes consolidés

Par ailleurs, le rapport de gestion de la Société, annexé à la **partie 4**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- La situation et l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé
- La présentation des filiales et participations
- Les succursales existantes
- La présentation des comptes sociaux et l'affectation du résultat pour l'exercice écoulé
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société
- La description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée
- Les activités en matière de Recherche et Développement
- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport
- L'information sur l'actionnariat de la Société
- Les décisions à prendre relatives aux mandats exercés au sein de la Société
- La proposition d'approbation des comptes sociaux

1. MANDATAIRES SOCIAUX

1.1 DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mandats exercés au sein du Conseil de surveillance d'Emova Group	Nomination	Echeance
M. Jean Louis GREVET Président Membre	31/03/2021	AG 2025
M. Franck KELIF Vice-Président Membre	29/03/2019	AG 2025
M. Antoine COLIN Membre	29/03/2019	AG 2025
Société PERCEVA RCS Paris 500 208 152 Représentée par M. Maxime MALLET Membre	24/04/2020	AG 2026

DIRECTOIRE

Mandats exercés au sein du Directoire d'Emova Group	Nomination	Echeance
Madame Saloua MASLAGA Président Membre du Directoire	05/06/2024	AG 2025
M. Armand VERGER Directeur Administratif et Financier de transition Membre du Directoire	12/11/2024	AG 2025

Changement de gouvernance intervenu au cours de l'exercice clos au 30.09.24 :

Par décision en date du 5 juin 2024, le Conseil de surveillance a nommé Madame Saloua MASLAGA en qualité de membre et Présidente du Directoire en remplacement de Monsieur Franck PONCET, démissionnaire. Madame Saloua MASLAGA a été nommée pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Pour information, par décision en date du 12 novembre 2024, le Conseil de surveillance a nommé Monsieur Armand VERGER en qualité de membre du Directoire en remplacement de Madame Sandy BOURDIN, démissionnaire. Monsieur Armand VERGER a été nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

1.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4.1° du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe A**, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées (y compris salariées) dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux personnes physiques et par les représentants des mandataires sociaux personnes morales de la Société au 30 septembre 2024.

1.3 RESTRICTIONS IMPOSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX EN CAS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS OU EN CAS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Nous vous rappelons que le Directoire, agissant en application de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie en date du 18 décembre 2020, puis par celle réunie en date du 25 mars 2022, a décidé d'attribuer gratuitement, à plusieurs membres du Directoire :

- par décisions en date du 31 décembre 2020, 694.381 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, et a arrêté le plan d'attribution desdites actions gratuites (le « **Plan 2020** ») ;
- par décisions en date du 25 mars 2022, 34.731 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune et a arrêté le plan d'attribution desdites actions gratuites (le « **Plan 2022** ») ;
- par décisions en date du 6 janvier 2023, 47.679 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune et a arrêté le plan d'attribution desdites actions gratuites (le « **Plan 2023** »).

La quantité de ces actions dont les bénéficiaires sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions a été fixée à 5%.

Aucune nouvelle attribution gratuite d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024. Le Directoire a établi le rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

2. ORGANES ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Emova Group est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. A ce titre, elle relève des dispositions des articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce et des dispositions réglementaires y afférentes.

Ce mode de fonctionnement repose sur une meilleure répartition des pouvoirs entre ceux chargés de la gestion sociale (le Directoire) et ceux ayant pour mission d'exercer un contrôle permanent sur la gestion (le Conseil de surveillance). La séparation des fonctions de contrôle et de gestion est notamment bien adaptée aux exigences du gouvernement d'entreprise. Le Conseil de surveillance de la Société a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. La version révisée le 20 décembre 2022 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF a également été portée à la connaissance du Conseil de surveillance de la Société. Cependant, la Société n'étant pas soumise à la législation relative aux sociétés admises sur un marché réglementé, la Société ne se réfère pas à un Code de gouvernement d'entreprise. Cette situation est également notamment liée au nombre actuellement limité des membres des organes sociaux (2 membres pour le Directoire et 4 membres pour le Conseil de surveillance), facilitant la communication et les échanges entre lesdits membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques conduisant à une organisation très simplifiée, peu comparable à celle des autres sociétés cotées. A ce jour, la référence globale à un Code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société. Une copie du code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social de la Société.

2.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de cinq (5) membres au plus.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent être actionnaires ou non de la Société.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de six (6) années qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Tout membre sortant est rééligible. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans

l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge de 75 ans.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

Le règlement intérieur établi par le Conseil de surveillance peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour la vérification et le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés.

En outre, le recours à la visioconférence et/ou à d'autres moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur est exclu en cas d'opposition d'au moins trois membres du Conseil de surveillance en fonction quant à l'utilisation de ces procédés. L'opposition devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil de surveillance, au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion du Conseil.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou réputée telle.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents, réputés tels ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société.

Au 30 septembre 2024, le Conseil de surveillance est composé de quatre (4) membres (cf. partie 1.1 du présent rapport).

Nous vous rappelons par ailleurs que le mandat de trois membres du Conseil de surveillance arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024, celle-ci sera appelée à statuer sur le renouvellement de ces mandats.

La Société a pris connaissance des dispositions de l'article L. 225-69 alinéa 2 du Code de commerce relatif à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils de surveillance. La Société s'efforce de rechercher cet équilibre.

2.2 DIRECTOIRE

La Société est dirigée par un Directoire composé d'au moins deux (2) membres personnes physiques et qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance. Si le capital social est inférieur au seuil prévu par la loi, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne.

La limite d'âge, pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire, est fixée à 75 ans accomplis.

Les membres du Directoire sont nommés, pour une durée de six (6) années qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat, par le Conseil de surveillance qui fixe leur nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération.

Les membres du Directoire sont révoqués par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil de surveillance ou non, ou par le Conseil de surveillance. Elle peut être prononcée en cours d'assemblée à la suite d'incidents graves et imprévus si la possibilité de révocation résulte implicitement des questions figurant à l'ordre du jour.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la

convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Le Directoire a seule qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Au 30 septembre 2024, le Directoire est composé de deux (2) membres (cf. partie 1.1 du présent rapport).

Nous vous rappelons par ailleurs que le mandat des membres du Directoire et, par suite de sa Présidente, arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le Conseil de surveillance se réunira à l'issue de celle-ci à l'effet de statuer sur le renouvellement de ces mandats.

La Société a pris connaissance des dispositions de l'article L. 225-58 alinéa 1^{er} du Code de commerce relatif à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Directoire.

Les nominations en remplacement intervenues en 2024 ont respecté cet équilibre au sein du Directoire.

3. CONVENTIONS VISEES AIX ARTICLES L.225-68 ET L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

3.1 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce renvoyant à l'article L.225-37-4 du même Code, nous vous précisons ci-après les conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote de la Société supérieure à 10 % et, d'autre part, une société dont la Société détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.

3.2 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, la Société et l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce :

- Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.
- Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce dont l'exécution a été régulièrement poursuivie durant l'exercice clos le 30 septembre 2024.

La liste des conventions réglementées portant sur l'exercice clos le 30 septembre 2024 est détaillée ci-après :

I. Convention(s) nouvelle(s) autorisée(s) et conclue(s) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024

En application de l'article L.225-86 du Code de commerce, nous vous informons qu'**aucune** nouvelle convention réglementée n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

II. Convention(s) autorisée(s) et approuvée(s) au cours d'exercices antérieurs

A. Convention(s) autorisée(s) et conclue(s) au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024

Mandataires sociaux concernés :

Jean-Louis Grevet : Président du Comité de surveillance

Saloua Maslaga : Présidente du Directoire

Franck Kelif : Membre du Comité de surveillance

Antoine Colin : Membre du Comité de surveillance

- Autorisation par le Conseil de surveillance du 17 mars 2014 de la conclusion d'une convention de compte courant entre la Société et la société Emova Holding :

La rémunération des avances en compte courant effectuées par la société Emova Holding au profit de la Société est fixée au taux d'intérêt annuel de EURIBOR 3 mois plus 50 points de base, plafonné au taux d'intérêt prévu par l'article 39-1-3° du CGI.

Cette convention a donné lieu à une rémunération d'un montant de 13 472.28 euros au profit de la société Emova Holding au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

- Autorisation par le Conseil de surveillance du 6 aout 2013 de la conclusion d'une convention de gestion de trésorerie entre la Société et Emova Holding, modifiée par avenant du 13 janvier 2014 :

Au 30 septembre 2024, Emova Holding disposait d'un compte courant créditeur chez Emova Group de 1 379 K€ contre un compte courant créditeur de 1 213 K€ au 30 septembre 2023.

NB : à noter que les conventions d'abandon de créance avec clause de meilleure fortune consentie par Emova Holding au profit d'Emova Group datées du 30 septembre 2015 et 30 septembre 2016 se sont poursuivies au cours de l'exercice, telles que précédemment autorisées par le Conseil de surveillance et l'Assemblée Générale.

B. Convention(s) autorisée(s) et conclue(s) au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution ne s'est pas poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024

Néant.

3.3 PROCEDURES APPLICABLES AUX CONVENTIONS REGLEMENTEES ET LIBRES

Le présent paragraphe a pour objectif de présenter de manière synthétique la procédure appliquée par la Société concernant la qualification des conventions conclues avec les personnes visées par les dispositions légales.

3.2.1. Domaine d'application - Rappel des dispositions légales :

- Conventions interdites : conformément aux dispositions de l'article L. 225-91 du Code de commerce, il est interdit pour l'un des dirigeants personnes physiques de la Société de se faire consentir, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès d'elle, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle tous engagements envers les tiers.
- Conventions libres : les conventions conclues avec les personnes visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce peuvent être conclues librement sans être soumises au dispositif d'approbation préalable des conventions réglementées dès lors qu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, dont l'appréciation s'effectue en fonction de plusieurs critères détaillés ci-après, ou de conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant, déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L.225-1, L.226-1 et L.22-10-2 du Code de commerce.
- Conventions réglementées : dès lors qu'une convention est conclue par la Société, avec l'une des personnes intéressées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, soit : (a) directement ou par personne interposée, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (b) tout tiers contractant, si l'une des personnes visées ci-avant est indirectement intéressée à la convention conclue avec la Société, ou (c) toute entreprise ayant des dirigeants communs avec la Société, celle-ci doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Pour l'application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, est considérée comme étant indirectement intéressée à une convention à laquelle elle n'est pas partie, la personne qui, en raison des liens qu'elle

entretient avec les parties et des pouvoirs qu'elle possède pour infléchir leur conduite, en tire ou est susceptible d'en tirer un avantage.

3.2.2. Procédure applicable

La personne directement ou indirectement intéressée doit informer le Conseil de surveillance dès qu'elle a connaissance d'une convention à laquelle l'article L. 225-86 est applicable.

La convention est ensuite analysée au regard des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce afin de déterminer s'il s'agit d'une convention interdite, réglementée ou libre. Dès lors, trois hypothèses doivent être distinguées :

- La convention est analysée comme une convention interdite : chacune des personnes concernées en est informée et la convention n'est pas conclue. La procédure s'arrête à ce stade.
- La convention est analysée comme une convention réglementée : le Conseil de surveillance détermine si la convention dont la signature est envisagée présente un intérêt pour la Société, compte tenu, notamment, des conditions financières qui y sont attachées, de son éventuel impact opérationnel ou comptable, et, le cas échéant, l'autorise expressément. Dès lors qu'elle est autorisée, les principales informations sur la convention sont publiées sur le site Internet de la Société conformément aux dispositions réglementaires, et le Commissaire aux comptes est avisé dans le délai d'un (1) mois de la conclusion afin qu'il puisse l'intégrer dans son rapport spécial sur les conventions réglementées. En tout état de cause, les conventions autorisées et conclues sont soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel les conventions ont été conclues qui délibère au vu du rapport spécial du Commissaire aux comptes. La personne directement ou indirectement intéressée à la convention ne peut pas prendre part au vote de la résolution présentée à l'assemblée. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.
- La convention répond aux critères de l'article L. 225-87 du Code de commerce et porte sur des opérations habituelles ou répétées de la Société dans le cadre de son activité ordinaire. Sont notamment appréciées à cet égard le caractère fréquent et ordinaire de la convention, les circonstances et conditions économiques normales (référence aux prix de marché, à un prix d'expert...) de sa conclusion et sa durée, et l'absence d'avantage indu retiré par le contractant ou l'intéressé à la convention avec la Société à raison de son lien avec celle-ci.

Est également visée par l'article L. 225-87 du Code de commerce toute convention conclue entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L. 225-1, L. 226-1 et L. 22-10-2 du Code de commerce.

Sont notamment concernées les conventions intra-groupe entre la Société et ses filiales directes ou indirectes détenues à 100%, telle que la convention de centralisation et de gestion de la trésorerie du Groupe. Dans ces hypothèses, la convention considérée comme « libre » peut être conclue sans autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Au cours d'une séance annuelle précédant l'arrêté des comptes annuels de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance examine, d'une part, les conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et ayant toujours des effets juridiques, et

procède, d'autre part, à l'examen individuel des conventions antérieurement considérées comme portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, pour lesquelles il vérifie la bonne application et le maintien des critères relatifs à l'article L. 225-87 du Code de commerce. A l'issue de cette procédure d'examen, le Conseil de surveillance peut décider de modifier la qualification d'une convention antérieurement conclue, de réglementée vers libre ou inversement, le cas échéant après avoir consulté le Commissaire aux comptes de la Société. En tout état de cause, l'intéressé à la convention ne peut participer à cet examen, ni aux délibérations et ni au vote. Si le Conseil requalifie en convention réglementée une convention existante, des informations sur la convention requalifiée en convention réglementée sont publiées sur le site Internet de la Société, communiquées au Commissaire aux comptes afin d'être intégrées dans son rapport spécial sur les conventions réglementées, et ladite convention fait l'objet d'une ratification au cours de la prochaine assemblée générale.

4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, ainsi que des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2024. Le Conseil de surveillance a été régulièrement tenu informé par le Directoire de l'activité du Groupe et a procédé aux vérifications et contrôles qui lui ont paru nécessaires. En particulier, il a demandé au nouveau Directoire une attention toute particulière à la revue des procédures de clôture des comptes et à la mise en adéquation des valeurs comptables d'un certain nombre d'actifs incorporels avec la réalité économique et la stratégie adoptée.

Pour l'exercice de sa mission, le Conseil de surveillance s'est notamment appuyé sur les travaux du Comité de Direction. Le Conseil de surveillance n'a pas de remarque particulière à formuler sur le rapport de gestion du Directoire et les résultats de l'exercice, et invite en conséquence les actionnaires à approuver les comptes arrêtés au 30 septembre 2024 et à voter les résolutions qui leur sont soumises.

5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

En dehors des conditions fixées par la réglementation en vigueur, il n'existe pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales.

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 24 et 25 des statuts de la Société.

Vous trouverez en Annexe B du présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, ce tableau indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil de surveillance

Annexe A

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société

Membres	Autres mandats exercés au sein d'autres entités	Entités
M. Jean Louis GREVET 32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	Président du Conseil de surveillance	DALLOYAU Holding SAS DALLOYAU SAS EMOVA Group
	Président du Comité de surveillance	ADOVA Holding KEYOR SAS EMOVA Holding FSSF II Holding 1 SAS
	Président	EDUCATION & DEVELOPPEMENT SAS SL HOLDING France SAS
M. Franck KELIF 32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	Vice Président du Conseil de surveillance	DALLOYAU HOLDING SAS DALLOYAU SAS EMOVA Group
	Président du Comité de surveillance	ADOVA HOLDING SAS ALBARELLE HOLDING SAS
	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Holding
M. Antoine COLIN 32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Group EMOVA Holding
Société PERCEVA RCS 500 208 152 32, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris	Vice Président du Conseil de surveillance	KEYOR SAS
	Membre du Conseil de surveillance	EMOVA Group
	Membre du Comité de surveillance	ALBARELLE HOLDING SAS

Membres	Autres mandats exercés au sein d'autres entités	Entités
Mme. Saloua MASLAGA 23, Rue d'Anjou - 75008 Paris	Présidente du Directoire	EMOVA Group IDF EXPLOITATION ANR DEVELOPPEMENT ABC EXPLOITATION CDF DEVELOPPEMENT LV1 EXPLOITATION
	Présidente	MF INVALIDES MF COURBEVOIE LV2 EXPLOITATION LA BOX MONCEAU FLEURS MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE EMOVA Holding MONCEAU FLEURS DEVELOPPEMENT MONCEAU FLEURS EXPLOITATION EMOVA MARKET & PRODUCTS
	Gérante	MF MALESHERBES CDF EXPLOITATION EMOVA PRODUCTION MF DENFERT HAPPY DEVELOPPEMENT ANR EXPLOITATION HAURAUNIZE
M. Armand VERGER 23, Rue d'Anjou - 75008 Paris	Membre du Directoire	EMOVA Group
	Gérant	PLO Conseils THEOREM

Annexe B

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation / Délégation	Durée de validité / Date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2024	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
Autorisation à donner au Directoire de la Société en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce	20.000.000 € (*)	AGOAE du 21/03/2024 (6 ^{ème} résolution)	18 mois (21/09/2025)	-	-	-
Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider soit l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	20.000.000 € (*)	AGOAE du 21/03/2024 (7 ^{ème} résolution)	26 mois (21/05/2026)	-	-	-
Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou donnant droit à un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	20.000.000 € (*)	AGOAE du 21/03/2024 (8 ^{ème} résolution)	26 mois (21/05/2026)	-	-	-
Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au 1 ^{er} de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	20.000.000 € (*)	AGOAE du 21/03/2024 (9 ^{ème} résolution)	26 mois (21/05/2026)	-	-	-
Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce	20.000.000 € (*)	AGOAE du 21/03/2024 (10 ^{ème} résolution)	18 mois (21/09/2025)	-	-	-
Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visée à la résolution précédente avec suppression du droit préférentiel de souscription	15% du capital de la Société (*)	AGOAE du 21/03/2024 (11 ^{ème} résolution)	Dans les 30 jours suivant la clôture de la souscription initiale	-	-	-
Autorisation à donner au Directoire aux fins de procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscriptions	10% du capital de la Société (*)	AGOAE du 25/03/2022 (12 ^{ème} résolution)	38 mois (25/05/2025)	Mise en œuvre par le Directoire le 25 mars 2022 (attribution de 208 386 actions gratuites) Mise en œuvre par le Directoire le 6 janvier 2023 (attribution de 286 074 actions gratuites)	625 158 € par émission de 208 386 actions de 3 euros de valeur nominale chacune. Acquisition au 25 mars 2023 858 222 € par émission de 286 074 actions de 3 euros de valeur nominale chacune. Acquisition au 6 janvier 2024	-
Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances	30.000.000 euros	AGOAE du 21/03/2024 (13 ^{ème} résolution)	-	-	-	-
Autorisation à donner au directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	10% du capital de la Société	AGOAE du 21/03/2024 (14 ^{ème} résolution)	18 mois (21/09/2025)	-	-	-

*AGOAE du 21/03/2024 (13^{ème} résolution) Les augmentations décidées en application des délégations visées ci-dessus ne doivent pas dépasser au cumulé le plafond global de 30.000.000 €. Le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être remis est fixé à 30.000.000€.

emova

G R O U P



nôm
rose

le Jardin
florale

Cœur Fleurs

happy

3.

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 30.09.2024



Index

PREAMBULE	25	6.7. RISQUES DE LIQUIDITE	33
1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	26	6.8. RISQUES SOCIAUX.....	33
1.1 FILIALES DU GROUPE.....	26	6.9. RISQUE JURIDIQUE.....	33
1.2 PARTICIPATIONS MINORITAIRES DU GROUPE.....	26	6.10. INFORMATIONS ET TRANSACTIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES	33
1.3 EVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	26	6.11. ENGAGEMENTS HORS-BILAN	34
2. METHODES D'EVALUATION	27	6.12. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	34
3. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	27	6.13. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - ENGAGEMENT DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE	34
4. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE	28	7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	35
5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE	30	7.1. ACTIVITES DU GROUPE	35
5.1. INVESTISSEMENTS.....	30	7.2. DEPRECIATION DE LA MARQUE RAPID'FLORE.....	36
5.2. FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNEL	30	7.3. EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	36
5.3. STRUCTURE FINANCIERE	30	7.4. CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DES ENTITES DU GROUPE.....	36
5.4. SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE	30	7.5. MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS.....	36
6. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES	31	7.6. FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE.....	37
6.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE	31	7.7. COMPARABILITE DES COMPTES.....	37
6.2. RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE FRANCHISES	32	8. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE	37
6.3. RISQUES LIES AUX MARQUES ET ENSEIGNES	32	9. PERSPECTIVES D'AVENIR	37
6.4. RISQUES DE CHANGE	32	10. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES .	38
6.5. RISQUES SUR LES ACTIONS	33		
6.6. RISQUES DE TAUX	33		



Le rapport de gestion du Groupe, établi conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, a été examiné et approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du **31 janvier 2025**.

Aux termes du présent rapport, le Directoire expose :

- Le périmètre de consolidation
- La situation du Groupe et l'activité au cours de l'exercice écoulé et son évolution prévisible
- Les résultats de l'activité du Groupe
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe
- La description des principaux risques et incertitudes auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées
- Les activités du Groupe en matière de Recherche et Développement
- L'information concernant l'impact social et environnemental de l'activité et la lutte contre les discriminations – engagement de la Société en faveur de l'économie circulaire
- Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé
- Les événements intervenus depuis la clôture
- Les perspectives
- La proposition d'approbation des comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes sociaux de la Société, annexé à la **partie 4** intègre la partie du présent rapport présentant :

- La situation et l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé
- La présentation des filiales et participations
- Les succursales existantes
- La présentation des comptes sociaux et l'affectation du résultat pour l'exercice écoulé
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société
- La description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée
- Les activités en matière de Recherche et Développement

- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport
- L'information sur l'actionnariat de la Société
- Les décisions à prendre relatives aux mandats exercés au sein de la Société
- La proposition d'approbation des comptes sociaux

Le rapport du Conseil de surveillance sur le Gouvernement d'entreprise, annexé à la **partie 2**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé, la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ;
- En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux, les restrictions qui leur sont imposées en matière de levée des options ou de vente des titres (articles L. 225-185 et L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce)
- Les conventions visées aux articles L.225-68 et L.225-86 du Code de commerce
- Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes sociaux de la société Emova Group au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 sont annexés à la **partie 4**.

Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2024 est annexé à la **partie 4**.

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1 FILIALES DU GROUPE

Le Tableau ci-après comprend les Filiales du Groupe intégrées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2024.

	sept-24			sept-23		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRE / ANR EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANTHEIA / IDF EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
ANR / ANR DEVELOPPEMENT *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LA BOX MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP / EMOVA MARKET & PRODUCTS *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EM OVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION/ CDF DEVELOPPEMENT*	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY / HAPPY DEVELOPPEMENT *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION/ HAPPY EXPLOITATION*	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUZIE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV/ MONCEAU FLEURS DEVELOPPEMENT*	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE / MF DENFERT *	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE / MONCEAU FLEURS EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS / MF MALESHERBES *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE / CDF EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
IFLORE / MF INVALIDES *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LV FLORE / LV1 EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MF FLORE / MF COURBEVOIE *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BS FLORE / LV2 EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ROMA FLORE / ABC EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale
ME : mise en équivalence

* Le changement de dénomination sociale des filiales du groupe est indiqué au point 7.4 du présent rapport.

1.2 PARTICIPATIONS MINORITAIRES DU GROUPE

Le tableau ci-après comprend les participations détenues par le Groupe non consolidées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2024.

	sept-24		sept-23	
	% de contrôle	% de parts	% de contrôle	% de parts
ISA BOULOGNE	35%	35%	35%	35%
VERONICA'S FLOWER	25%	25%	25%	25%
BRIN DE MELISSE	20%	20%	20%	20%

1.3 EVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant.

2. METHODES D'EVALUATION

Les états financiers consolidés d'Emova Group au 30 septembre 2024 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Emova Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Emova Group détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable d'Emova Group.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupes ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

Enfin, il est précisé que les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

3. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au 30 septembre 2024, Emova Group compte 293 magasins, dont 44 magasins succursales et 249 magasins franchisés.

Nombre de magasins par Enseigne	30/09/2024	30/09/2023
Monceau Fleurs	219	223
Happy	15	18
Cœur de Fleurs	35	42
Au Nom de la Rose	24	29
Total nombre de magasins	293	312
<i>dont succursales</i>	44	52
<i>dont franchises</i>	249	260
<i>dont franchises France</i>	224	226
<i>dont franchises Internationales</i>	25	34

Les faits marquants de l'exercice portant sur le Développement Franchises et Succursales sont indiqués au point 7 du présent rapport « **Faits marquants de l'exercice** ».

Le tableau des succursales est annexé au présent rapport (Annexe 2).

4. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	28 018	30 052
Autres produits de l'activité		
Achats consommés	-7 739	-8 918
Charges de personnel	-9 937	-9 532
Charges externes	-3 081	-2 946
Impôts et taxes	-369	-252
EBITDA Ajusté	6 892	8 403
Autres produits et charges d'exploitation	-50	-190
Dotations aux amortissements	-4 076	-8 250
Résultat opérationnel courant	2 767	-37
Autres produits et charges opérationnels	-13 603	-1 145
Résultat opérationnel	-10 836	-1 182
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-1 708	-1 372
Coût de l'endettement financier net	-1 708	-1 372
Autres produits et charges financiers	299	112
Charge d'impôt	1 751	-77
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	38	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-10 456	-2 520
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-106	-1 061
Résultat net	-10 562	-3 581
Dont :		
Part du groupe	-10 325	-3 448
Part hors groupe	-237	-133
Résultat net par action (en euros)	-1,10	(0,38)
Résultat net dilué par action (en euros)	-1,10	(0,38)

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 30 septembre 2024 atteint 28 018 K€ contre 30 052 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de (6,77 %). Le chiffre d'affaires des magasins en succursale à surface comparable a légèrement progressé sur l'année (16 498 K€, + 0.4%) et les revenus de l'activité franchise sont stables. L'impact de l'évolution du parc magasins succursales, par le jeu des fermetures et des cessions à des partenaires franchisés, se traduit par une baisse du chiffre d'affaires de (2 000) K€ par rapport à l'année précédente dont une partie significative se retrouve dans le volume d'affaires.

L'EBITDA s'établit à 6 892 K€ contre 8 403 K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de (17,98) %.

Les ouvertures de points de vente par des franchisés historiques s'accroissent. Cela traduit l'attachement de nos principaux partenaires à la marque et à son modèle. Parallèlement, les franchisés sont de plus en plus fidèles aux achats auprès des fournisseurs référencés.

Sur le périmètre magasins succursales, le chiffre d'affaires de 16 498 K€ progresse de 0,38% cela malgré le contexte des jeux olympiques particulièrement défavorable à l'activité de nos magasins parisiens. En parallèle, le travail détaillé amorcé sur les approvisionnements commence à porter ses fruits par impact de façon significative la marge.

En ce qui concerne l'évolution des coûts des services centraux leur évolution relève de la correction de provisions enregistrées pendant l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 2 767 K€ contre (37) K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel de l'exercice s'établit à (10 836) K€, contre (1 182) K€ pour l'exercice précédent.

Tout d'abord, la dépréciation de la marque Rapid'Flore a eu un impact de (7 200) K€, à laquelle s'ajoute une provision pour dépréciation de fonds de commerce à hauteur de (1 850) K€. Par ailleurs, des régularisations comptables concernant des charges antérieures ainsi que des provisions pour risques et charges ont pesé sur le résultat à hauteur de (3 500) K€.

Ces ajustements n'ont aucune incidence sur la trésorerie de l'entreprise. Ils clarifient les priorités et garantissent la conformité aux axes définis par la nouvelle gouvernance.

Le résultat net Part du Groupe ressort à (10 325) K€, en baisse par rapport au résultat net de (3 448) K€ enregistré à la clôture de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2024, le résultat net par action est de (1,10) € contre (0,38) € par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices ([Annexe 1](#)).

5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

5.1. INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice, les principaux postes d'investissement du groupe concernent :

- la création de nouvelles succursales en zone de flux ;
- la transformation de magasins sous enseigne Monceau Fleurs ;
- l'optimisation de l'offre aux franchisés (développement / animation) ;
- la digitalisation du groupe.

5.2. FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNEL

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité est de 4 997 K€ contre 4 877 K€ par rapport à l'exercice précédent.

5.3. STRUCTURE FINANCIERE

Les capitaux propres représentent 21 837 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2024 contre 32 133 K€ pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 69 320 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2024 contre 77 474 K€ pour l'exercice précédent.

5.4. SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE

La variation du BFR lié à l'activité s'élève à 3 745 K€ pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2024.

L'endettement financier net s'établit à 15 951 K€ au 30 septembre 2024 (20 929 K€ après impact IFRS16) contre 17 721 K€ à la fin de l'exercice précédent.

RATIO D'ENDETTEMENT

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Groupe a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat de 7 430 K€ (dont 1 000 K€ par l'intermédiaire de l'acquisition au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 des titres des sociétés BS Flore, I Flore, LV Flore, MF Flore et Roma Flore devenu au cours de l'exercice respectivement LV2 Exploitation, MF Invalides, LV1 Exploitation, MF Courbevoie, ABC Exploitation).

Le Groupe a opté pour un amortissement sur 5 ans avec une franchise d'un an. Le remboursement sur l'exercice est de 2 186 K€.

Aux termes d'un contrat de prêt conclu le 28 décembre 2021 et modifié par lettre avenant n°1 en date du 28 janvier 2022, Emova Group a souscrit un prêt pour un montant total de 12.5 M€ ayant pour objet le financement de l'acquisition de 5 nouvelles sociétés et concomitamment le remboursement des dettes du Groupe (hors PGE).

Au titre de ce prêt, le Groupe est tenu de respecter les ratios ci-après :

- engagement de maintenir le rapport dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé inférieur ou égal à 2,5 au 30 septembre 2024.
- engagement de maintenir le rapport Cash-Flow consolidé / Service de la Dette Financière consolidée supérieur ou égal à 1.

Au 30 septembre 2024, ces covenants n'ont pas été atteints, la société a averti ses partenaires bancaires. Dans ces conditions, les parties prenantes ont conclu un accord dérogatoire au contrat initial par la signature d'un avenant actant de la dispense de l'atteinte des ratios initialement convenus.

La structure de l'endettement est présentée ci-après :

(En K€)	30/09/2024	30/09/2023	Variation en K€
Valeur mobilière de placement	-	-	
Disponibilité	231	401	170
Concours bancaires courants	601	605	4
Endettement, part long terme	13202	15414	2212
Emprunt auprès des établissements	2379	2103	-276
Emprunts obligataires à moins d'un an -	-	-	
Autres dettes financières à court terme	-	-	
Endettement financier brut	15581	17517	1936
Endettement financier net	15951	17721	1770
Dettes locatives IFRS16	4978	4051	-927
Endettement financier net après irr	20929	21772	843

Les échanges avec les partenaires bancaires relatifs au bris de covenants étant en cours au jour de la clôture, la dette correspondante a dû être inscrite à moins d'un an. Cependant, depuis la clôture, le waiver accordé le 30 janvier 2025 précise que les établissements bancaires ont renoncé au remboursement anticipé, replaçant ainsi l'échéance de la dette à plus d'un an.

AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le montant total des autres passifs non courants s'élève à 5 721 K€ au 30 septembre 2024, contre 4 830 K€ au 30 septembre 2023.

DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 4 581 K€ au 30 septembre 2024, contre 4 471 K€ au 30 septembre 2023.

AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à 13 225 K€ au 30 septembre 2024 contre 11 304 K€ au 30 septembre 2023.

6. GESTION DES RISQUES ET DES INCERTITUDES

6.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES PRIX DES FLEURS ET PLANTES ET RISQUES LIÉS AU SOURCING ET À LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

Le marché des fleurs et plantes repose sur des échanges mondiaux, notamment via les bourses des Pays-Bas qui concentrent une large majorité des transactions. Comme tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. Toutefois, sur ce marché spécifique, la demande est en grande partie anticipable, car elle est étroitement liée à des événements calendaires récurrents (fêtes nationales, événements internationaux), réduisant ainsi l'incertitude inhérente aux fluctuations.

Pour garantir une stabilité dans son approvisionnement, Emova Group s'appuie sur une organisation solide et un réseau optimisé :

- Les magasins s'approvisionnent directement auprès de la centrale d'achat d'Emova Group, **Emova Market & Products**, ou auprès de fournisseurs référencés, offrant une flexibilité et une diversité des sources d'approvisionnement.
- La centrale d'achat a rationalisé son réseau de fournisseurs, avec un sourcing direct auprès de producteurs dans les principaux bassins mondiaux (Afrique, Amérique du Sud, Europe). Des engagements annuels sur des volumes d'achats permettent de stabiliser les variations de prix.
- La **Centrale d'Achats et de Référencement** a travaillé à resserrer le parc de fournisseurs et à une maîtrise optimisée de l'offre et de la filière par le franchiseur. Trois typologies de fournisseurs sont à distinguer :
 - Producteurs,
 - Grossistes Fleurs & Plantes,
 - Et Fournisseurs/Grossistes d'accessoires ou d'emballages.

Pour maîtriser les risques, un **outil de pilotage des prix d'achats sur les cadrans** a été mis en place. Cet outil, enrichi par un historique de 4 ans, permet d'analyser les tendances et de prendre des décisions éclairées.

Grâce à ce pilotage des cours, le Groupe fait preuve de dynamisme et d'agilité, permettant aux magasins d'adapter leurs achats en conséquence.

Des **comités de pilotage réguliers avec les principaux fournisseurs** sont également organisés pour préserver les intérêts du Groupe et anticiper les évolutions du marché.

Ces actions stratégiques permettent une meilleure maîtrise des fluctuations des prix d'achat grâce à un système de référencement efficace et des achats centralisés.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas dépendant d'un fournisseur ou contrat unique, limitant ainsi les risques d'approvisionnement. Il a renforcé son pilotage des fournisseurs et optimisé ses processus logistiques sous la supervision du Directeur Offre & Performance Achats.

La mise en place de circuits courts, favorisant un lien direct entre les producteurs et les magasins, a également permis :

- Une réduction des intermédiaires, augmentant ainsi les marges sur les achats.
- Une amélioration de la résilience du réseau en réduisant la dépendance aux grossistes.

DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS

Emova Group a mis en place des mécanismes rigoureux et des garanties solides pour réduire au minimum les risques liés aux délais de paiement des franchisés.

Les redevances dues par les franchisés sont généralement réglées par prélèvement bancaire dès l'émission des factures. Ce processus automatisé garantit un recouvrement rapide des créances et limite les risques d'impayés.

Par ailleurs, les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par des instruments financiers et juridiques :

- Une **garantie à première demande** émise par une banque de renom, signée dès la conclusion du contrat de franchise, apporte une couverture directe en cas de défaut de paiement.
- Dans certains cas, ces garanties sont complétées par un **nantissement du fonds de commerce** ou par une **garantie personnelle** du franchisé au profit du Groupe.

Pour renforcer davantage la maîtrise des risques liés aux délais de paiement, le Groupe fait appel aux services d'une société de recouvrement spécialisée. Cette entité coordonne les actions nécessaires pour :

- Assurer un suivi rigoureux des éventuels retards de paiement.
- Engager des démarches ciblées pour recouvrer les créances impayées.

6.2. RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU FRANCHISES

Emova Group adopte une stratégie robuste et maîtrisée pour développer son réseau de franchises autour de ses quatre enseignes de renom : **Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Au Nom de la Rose, et Happy**. Chaque marque bénéficie d'un positionnement distinct et cohérent, attirant des franchisés alignés sur ses valeurs et ses concepts.

Au 30 septembre 2024, Emova Group comptait **249 points de vente en franchise**, illustrant un modèle éprouvé et attractif. Le groupe dispose également de **300 emplacements potentiels** identifiés grâce à une étude géomarketing réalisée en avril 2024, ce qui témoigne d'une forte capacité d'expansion.

Pour garantir la qualité et la pérennité de son développement, Emova Group a mis en place des processus rigoureux :

- **Une sélection exigeante des franchisés** : Chaque candidat passe par une procédure de validation stricte afin de garantir qu'il répond aux critères spécifiques de chaque marque.
- **Des ressources dédiées** : Le Groupe dispose d'une équipe expérimentée pour accompagner l'intégration des nouveaux franchisés et assurer leur alignement avec les standards des enseignes.
- **Un suivi de la qualité** : Les magasins sont régulièrement contrôlés pour garantir leur conformité aux concepts et préserver ainsi l'image et la réputation des marques.

Par ailleurs, Emova Group a renforcé sa stratégie de développement en équilibrant les magasins franchisés et succursales, répartissant ainsi les risques opérationnels et financiers.

En complément, le modèle économique des franchises présente une résilience intrinsèque :

- Les revenus récurrents provenant des redevances des franchisés assurent une base financière stable.
- La diversification des enseignes et des emplacements géographiques réduit les risques liés à des fluctuations économiques ou locales.

Emova Group s'appuie également sur un développement interne solide, avec une franchise accessible et attractive.

Le groupe observe une dynamique de croissance interne : le nombre de magasins par franchisé est passé de **1,9 magasin en moyenne en 2018 à 2,2 magasins en 2024**, et plusieurs franchisés existants souhaitent poursuivre leur développement avec le Groupe. Cette volonté d'expansion se traduit également chez certains collaborateurs Emova Group ou élèves de l'Ecole Florale, prêts à se projeter en tant qu'entrepreneurs aux côtés du Groupe.

6.3. RISQUES LIÉS AUX MARQUES ENSEIGNES

Le Groupe détient les droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exercice de ses activités et notamment :

- Des marques commerciales : Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœur de fleurs, Happy ainsi que l'Ecole florale, lesquelles ont fait l'objet d'enregistrements sous forme de marques verbales, figuratives et semi-figuratives sur les territoires sur lesquels le Groupe opère et procède de manière périodique à leur renouvellement
- Des noms de domaines : le Groupe a réservé auprès d'organismes spécialisés, les noms de domaine Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœurs de fleurs, Happy et assimilés et procède de manière périodique à leur renouvellement.

6.4. RISQUES DE CHANGE

La part des transactions réalisées en une autre devise que l'euro est marginale, par conséquent, le risque de change supporté par le Groupe est très faible à l'heure actuelle. Le Groupe n'a, de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

6.5. RISQUES SUR LES ACTIONS

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

6.6. RISQUES DE TAUX

Le groupe est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de son endettement à taux variable sur 28% de sa dette financière.

De manière générale, l'exposition au risque est maîtrisée dans la mesure où à date le Groupe ne prévoit pas d'endettement complémentaire.

Au 30 septembre 2024, la situation au regard de covenants est la suivante :

La cible du ratio de couverture du service de la dette (DSCR) est respectée.

La cible du ratio de Levier, EBITDA rapporté à la dette financière nette, n'est pas atteinte.

Cependant dans le cadre des accords conclus après la clôture le 30 janvier 2025 avec les établissements financiers partenaires, le risque de taux n'est pas impacté.

6.7. RISQUES DE LIQUIDITE

L'activité du Groupe a généré un flux net de trésorerie de 4 997 K€, en progression de 2,5% sur l'exercice précédent. Ce flux de trésorerie a été complété par la cession d'actifs à hauteur de 967 K€. Ainsi le Groupe a pu investir à hauteur de 1 330 K€, et a remboursé à ses partenaires financiers 5 479 K€, poursuivant ainsi la baisse de son endettement.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1^{er} octobre 2024 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation et le maintien des concours bancaires existants.

De plus, concernant la situation financière de sa filiale Emova Group détenue à 45%, Emova Holding s'engage à apporter et à maintenir le soutien financier nécessaire lui permettant de poursuivre son activité dans des conditions normales sur l'exercice courant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 et ce jusqu'à l'approbation des comptes dudit exercice dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

6.8. RISQUE SOCIAUX

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par la Direction des

Ressources Humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et leurs représentants lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

6.9. RISQUE JURIDIQUE

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique en coordination avec le Comité Exécutif.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et des conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

Le Groupe a provisionné tout litige ou contentieux dont il estime qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur des estimations réalisées avec ses conseils extérieurs.

Le Groupe a fait face à un contrôle fiscal sur l'exercice qui a porté en particulier sur la TVA et sur les conditions d'obtentions du Crédit Impôts Recherche (CIR). Au 30 septembre 2024, le manque d'information d'une part, et les arguments justifiant des positions du Groupe documentées par nos conseils d'autre part, n'ont pas permis de définir suffisamment le risque pour justifier de l'inscription au bilan d'une provision.

6.10. INFORMATIONS ET TRANSACTIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Au 30 septembre 2024, le Groupe avait une dette fournisseurs vis-à-vis d'Emova Holding de 2 747 K€ TTC (soit une baisse de 80 K€ par rapport à l'exercice précédent).

A cette même date, Emova Holding disposait d'un compte courant créditeur chez Emova Group de 1 379 K€ contre un compte courant créditeur de 1 213 K€ au 30 septembre 2023.

6.11. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Engagements donnés :

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12 500 000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et de Roma Flore (*devenu respectivement IDF Exploitation, MF Malesherbes, LV2 Exploitation, MF Invalides, LV1 Exploitation, MF Courbevoie et ABC Exploitation*) détenus par la Société et constituée par elle.
- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place (*nouvelle dénomination Emova Market & Products*), d'Emova Production, d'Happy Inc. (*Happy Développement*), de Hauraunize, de La Générale des Végétaux (*Monceau Fleurs Développement*), de Monceau Fleurs Expansion France.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune :

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2024, Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'Emova Group.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total d'un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée, soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et trente-huit centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit

serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2015 un abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée, soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

6.12. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au cours de l'exercice précédent, Emova Group avait engagé des frais de recherche et de développement dans le cadre de la digitalisation de ses activités ainsi que de l'accompagnement de l'évolution de ses réseaux en application de l'article L.232-1 du Code de commerce. Ces initiatives ont été suspendues pour l'exercice en cours.

6.13. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - ENGAGEMENT DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

En application des dispositions légales applicables depuis le 1^{er} janvier 2025, Emova Group n'est pas soumise à la publication, en 2025 d'un état de durabilité. Elle n'est pas non plus soumise à l'obligation de publier une déclaration de performance extra-financière pour l'exercice 2024.

Le Groupe n'est par ailleurs pas soumis à une réglementation particulière en matière d'environnement, de sécurité et de protection des salariés.

Néanmoins, au cours de l'exercice écoulé, Emova Group a structuré sa démarche de durabilité en formalisant sa Charte de responsabilité environnementale et sociale (RSE).

7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

7.1 ACTIVITES DU GROUPE

UNE DYNAMIQUE SOUTENUE DANS LE DEVELOPPEMENT DU PARC DE MAGASINS.

Au 30 septembre 2024, le Groupe Emova comptait 293 points de vente, répartis entre 249 franchisés et 44 succursales.

Cette progression s'est traduite par l'ouverture de 18 nouveaux magasins en France, renforçant notre maillage territorial, notamment dans les villes de province. Parmi ces ouvertures, 90 % ont été réalisées avec des franchisés déjà présents dans le réseau, témoignant de la confiance et de l'engagement de nos partenaires.

Parallèlement, 7 succursales ont été transformées en franchises, et 12 successions/reprises de magasins ont été concrétisées. Sur le précédent exercice, 5 nouveaux franchisés ont décidé de faire confiance au Groupe pour mener à bien leur projet entrepreneurial. Ces franchisés, issus de parcours variés confirme notre capacité à attirer des profils variés et à soutenir des projets entrepreneuriaux ambitieux.

Le Groupe poursuit également la rationalisation de son parc avec la fermeture de 19 magasins en France et de 4 à l'international, en lien avec des fins de contrats, ainsi que l'optimisation de ses succursales, marquée par la fermeture de 4 points de vente non stratégiques et non rentables. Enfin, le partenariat initié avec RATP Travel Retail a permis l'ouverture de 2 nouveaux magasins Monceau Fleurs dans des zones stratégiques à forte affluence : la station Opéra et la gare RER Auber.

PERFORMANCES FINANCIERES ET RESILIENCE DU MODELE

Malgré un contexte exigeant, Emova Group a enregistré une croissance du volume d'affaires à surface comparable à +2% sur 12 mois et en ligne avec nos prévisions annuelles. Les Jeux Olympiques, événement marquant de l'exercice, ont mis à l'épreuve l'agilité de notre réseau.

Le Groupe a également publié son premier rapport RSE pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

L'effectif salarial du Groupe au 30 septembre 2024 est de 223 salariés, contre 256 salariés au 30 septembre 2023.

Grâce à un maillage territorial dense, une forte activité digitale en soutien et la réactivité de nos magasins, le Groupe a su maintenir son volume d'affaires au niveau global.

Le changement de gouvernance intervenu en juin 2024, a eu un impact ponctuel sur les comptes et en particulier sur les frais de personnel.

INITIATIVES STRATEGIQUES ET PARTENARIATS

- **Partenariat avec Alma Bouquets** : Le Groupe s'est allié avec Alma Bouquets, acteur majeur de la fleur française bas carbone, pour développer une offre locale et durable. Cette collaboration a permis d'intégrer 30 000 fleurs de saison dès décembre 2023 et de renforcer la bouquetterie des sites e-commerce MonceauFleurs.com et AuNomDeLaRose.fr.
- **Partenariat avec École Ducasse** : Un programme innovant entre l'École Florale et l'École Ducasse a été lancé, combinant l'art floral et l'art culinaire à travers des masterclass croisées, offrant de nouvelles opportunités aux apprenants.
- **Partenariat avec Uber Eats** : Monceau Fleurs a innové en proposant pour la première fois la livraison de sapins de Noël et de plantes via Uber Eats, répondant ainsi aux nouvelles attentes des consommateurs.

ENGAGEMENTS SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

- **Signature de la Charte d'Engagement LGBT+** : Après la signature de la Charte de la Diversité, Emova Group a renforcé ses engagements en faveur de l'inclusion avec la Charte LGBT+ de L'Autre Cercle, accompagnée de mesures concrètes pour créer un environnement de travail positif et respectueux.
- **Formation pour les déplacés ukrainiens** : En collaboration avec France Travail et la DRIEETS, L'École Florale a accueilli 20 stagiaires ukrainiens pour un parcours de formation qualifiante, renforçant notre engagement en faveur de l'inclusion professionnelle. Avec ces réalisations, Emova Group confirme sa dynamique de croissance, son rôle d'acteur responsable et sa capacité à innover pour anticiper les besoins du marché.

7.2 DEPRECIATION DE LA MARQUE RAPID'FLORE

Au cours de l'exercice, il a été procédé à la dépréciation de la marque Rapid'Flore pour un montant de (7 200) K€. Corrigée de l'annulation de l'impôt différé passif attaché à cette marque, cette opération a impacté les résultats de (5 400) K€. Cette décision qui n'a par ailleurs aucune répercussion sur la trésorerie du Groupe, résulte d'une analyse prenant en compte l'évolution de cette marque et le passage des magasins en Cœur de fleurs et en Monceau Fleurs.

7.3 EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

L'actionnaire de référence de la Société est la société Emova Holding contrôlée par la société Perceva qui détenait **45 %** du capital au 30 septembre 2024.

Nous nous reportons **au point 3 du rapport de gestion sur les comptes sociaux** concernant le nombre total des droits de vote et les pourcentages de droits de vote calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote.

AUGMENTATION DE CAPITAL – PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 06.01.2023

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite du 6 janvier 2023, lors de sa réunion du **6 janvier 2024**, le Directoire a :

- Constaté l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites et l'attribution définitive de 286 074 actions gratuites d'Emova Group, d'une valeur nominale de 3 euros au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux de la société.
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 858 222 euros sur les réserves et primes disponibles de la Société.
- Constaté la création et l'émission de 286 074 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, étant précisé que conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'autorisation conférée par l'Assemblée en vue de l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emporte renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

Aucune autre nouvelle attribution gratuite d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2024.

7.4 CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DES ENTITES DU GROUPE

Dans une démarche d'harmonisation, en date du 5 juin 2024 (et en date du 10 juin 2024 pour la société ANR), ont été actés les changements de dénomination sociale des sociétés mentionnées ci-dessous :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
ANR	ANR Développement
ANR Expansion	ANR Exploitation
Antheia	IDF Exploitation
BS Flore	LV2 Exploitation
Emova Market Place	Emova Market & Products
Floria Création	CDF Développement
Happy Expansion	Happy Exploitation
Happy Inc	Happy Développement
I Flore	MF Invalides
La Générale des Végétaux	Monceau Fleurs Développement
LV Flore	LV1 Exploitation
Magie Florale	MF Denfert
MF Flore	MF Courbevoie
Monceau Fleurs	MF Malesherbes
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation
Rapid'Flore Expansion	CDF Exploitation
Roma Flore	ABC Exploitation

7.5 MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30.09.2024

Dans sa continuité stratégique, Emova Group a fait évoluer sa gouvernance et a nommé Madame Saloua MASLAGA en tant que membre et Présidente du Directoire de la Société par décision du Conseil de surveillance en date du 5 juin 2024.

Depuis cette même date, Madame Saloua MASLAGA exerce les mandats suivants au sein du groupe :

- **Présidente du Directoire** : Emova Group
- **Présidente** : ANR Développement, IDF Exploitation, LV2 Exploitation, Emova Holding, CDF Développement, MF Invalides, La box Monceau Fleurs, LV1 Exploitation, MF Courbevoie, Monceau Fleurs Expansion France, ABC Exploitation.
- **Gérante** : ANR Exploitation, Emova Market & Products, Emova Production, Happy Exploitation, Happy Développement, Hauraunize, Monceau Fleurs Développement, MF Denfert, MF Malesherbes, Monceau Fleurs Exploitation, CDF Exploitation.

7.6 FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE

Il convient de se reporter au point 1.1 du présent rapport ainsi qu'au point 1.3 du rapport de gestion d'Emova Group.

7.7 COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes consolidés au 30 septembre 2024 sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2023.

8. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

NOMINATION NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

Par décision en date du 12 novembre 2024, le Conseil de surveillance a nommé Monsieur Armand VERGER en qualité de membre du Directoire en remplacement de Madame Sandy BOURDIN, démissionnaire.

Monsieur Armand VERGER a été nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

ACCORD DE WAIVER DES BANQUES D'AFFAIRES

Le prêt syndiqué de 12.5 M€ obtenu de partenaires établissements financiers est assorti d'obligations contractuelles. Notamment 2 ratios de gestion doivent atteindre des cibles précises. Les résultats du Groupe au 30 septembre 2024 ont permis l'atteinte de l'un d'entre qui rapporte le service de la dette au cash flow. En revanche la cible du second (EBITDA / endettement net) n'est pas atteinte la cible.

Au 30 septembre 2024, les échanges avec nos partenaires n'étaient pas achevés. C'est ce qui motive l'inscription à court terme de la dette correspondante. Cependant Emova Group a obtenu un waiver le 30 janvier 2025 par lequel les établissements prêteurs renoncent au remboursement anticipé.

9. PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2025 marque une étape clé pour Emova Group. Portés par une ambition renouvelée, nous avons défini une stratégie audacieuse pour consolider notre position de leader et assurer une croissance durable. Cette vision s'appuie sur des axes de développement stratégiques :

1. Accélérer notre développement territorial

Le déploiement de notre réseau en franchise et en succursale constitue un pilier majeur de notre stratégie. Les récentes ouvertures confirment la force de nos marques et la pertinence de notre modèle. Nous avons identifié un potentiel de plus de 300 nouvelles implantations à moyen terme. Un nouveau modèle d'affaires sera également déployé pour accroître notre présence locale et accélérer l'ouverture de nouveaux magasins.

2. Accroître l'attractivité de nos marques pour les candidats à la franchise

Faire d'Emova Group un partenaire de choix pour les entrepreneurs est une priorité stratégique. Nous renforcerons l'attractivité de nos marques en mettant en avant leur notoriété, leur rentabilité éprouvée et l'accompagnement personnalisé offert à nos franchisés. Des programmes spécifiques de soutien et de formation seront développés pour attirer des candidats de qualité et permettre leur réussite.

3. Devenir les marques florales préférées des Français

Dans cette dynamique de croissance, notre ambition est de faire de nos marques, en particulier Monceau Fleurs, la marque florale préférée des Français. Pour y parvenir, l'amélioration de la satisfaction client sera une priorité, avec une attention particulière portée au Net Promoter Score (NPS), véritable indicateur clé mobilisant tous nos collaborateurs.

4. Développer le segment BtoB

En complément de notre leadership en BtoC, nous visons à devenir un acteur de référence sur le marché BtoB, un levier prometteur de croissance. Nous structurerons une offre dédiée aux entreprises, collectivités et administrations, tout en renforçant notre présence sur les plateformes digitales pour maximiser notre visibilité et notre accessibilité.

5. Renforcer notre modèle économique

Face à un contexte de tension économique, le Groupe croit plus que jamais en la pertinence de son modèle qui combine des volumes importants, un prix accessible, une qualité garantie et une large offre de services. C'est cette promesse qui nous permettra de continuer à fidéliser une clientèle exigeante tout en attirant de nouveaux segments de consommateurs.

6. Innover pour transformer le métier de fleuriste

Nous déploierons un plan de transformation ambitieux, intégrant les opportunités offertes par l'intelligence artificielle et une digitalisation accrue de nos points de vente. Ces initiatives visent à optimiser la gestion, améliorer l'expérience client et simplifier les processus opérationnels.

En parallèle, l'accroissement de l'école florale et le lancement de notre CAP Fleuriste digital formera une nouvelle génération de fleuristes, indispensables pour accompagner la croissance du Groupe.

7. Être un acteur clé de la transformation responsable de la filière

En tant que leader du secteur, Emova Group s'engage à jouer un rôle moteur dans la transition écologique et la transformation durable de la filière florale. Nous renforcerons les circuits courts, soutiendrons la filière horticole française et adopterons des pratiques responsables conciliant performance économique et impact positif pour nos parties prenantes.

Notre stratégie repose sur quatre leviers fondamentaux : renforcer notre promesse client, accélérer notre transformation digitale, mobiliser nos collaborateurs et attirer de nouveaux talents entrepreneurs de tout horizon.

Ces initiatives ambitieuses, portées par une vision collective et innovante, nous permettront de consolider notre position de leader, d'élargir notre réseau et de créer une valeur durable pour toutes nos parties prenantes.

10. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux articles L. 225-100 et L.233-16 du Code de commerce, le Directoire vous demande, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Le Directoire
Saloua MASLAGA, Présidente

Annexe 1 – Tableau des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	28 566 408	27 708 186	27 083 028	24 999 885	24 997 866
b) Nombre d'actions émises	9 522 136	9 236 062	9 027 676	8 333 295	8 332 622
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	28 018 363	30 051 813	32 272 055	29 748 322	23 296 726
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-10 562 280	-3 581 074	801 985	171 294	-65 553
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-1,11	-0,39	0,09	0,02	-0,01
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen sur l'exercice	223	256	281	248	192
b) Montant de la masse salariale	7 938 769	6 785 417	8 048 858	7 486 289	5 330 995
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 760 279	2 746 751	2 611 917	2 355 311	1 838 074

Annexe 2 – Liste des succursales

Société d'exploitation (ancienne déno)	Société d'exploitation	Enseigne	Adresse d'exploitation
ANR	ANR Développement	Au Nom de la Rose	140 boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne Billancourt
ANR	ANR Développement	Au Nom de la Rose	31 rue Lepic 75018 Paris
ANR	ANR Développement	Au Nom de la Rose	7 av. Mozart / 38 rue du Bois Levant 75016 Paris
ANR	ANR Développement	Au Nom de la Rose	87 rue Saint Antoine 75004 Paris
ANR	ANR Développement	Au Nom de la Rose	21 rue de la Paroisse 78000 Versailles
ANR	ANR Développement	Au Nom de la Rose	112 av. Victor Hugo 75015 Paris
ANR Expansion	ANR Exploitation	Au Nom de la Rose	116 bis rue Jean Jaurès 92800 Puteaux
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	10 rue Paul Langevin 78370 Plaisir
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	20 avenue du Cep 78300 Poissy
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	6 avenue Edouard Belin 92500 Rueil-Malmaison
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	5 rue Gabriel Péri 92700 Colombes
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	25 avenue Carnot 91300 Massy
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	141 boulevard du Maréchal Juin 78200 Mantes-la-Jolie
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	17 place Saint Maclou 78200 Mantes-la-Jolie
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	104 rue Monge 75005 Paris
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	60 avenue Paul Doumer 75116 Paris
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	4 avenue Louvois 92190 Meudon
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	111 rue Jean Jaurès 92800 Puteaux
Antheia	IDF Exploitation	Monceau Fleurs	8 rue de Verdun 92150 Suresnes
Happy Expansion	Happy Exploitation	Monceau Fleurs	20 place de Beaune 71100 Chalon sur Saone
Happy Expansion	Happy Exploitation	Monceau Fleurs	30 rue Mussette 21000 Dijon
Magie Florale	MF Denfert	Monceau Fleurs	110 av. Denfert Rochereau 75014 Paris
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation	Monceau Fleurs	177 route de Brest 29000 Quimper
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation	Monceau Fleurs	36 route de Bénodet 29000 Quimper
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation	Monceau Fleurs	23 rue Edouard Ferray 27000 Evreux
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation	Monceau Fleurs	8 rond point du Souvenir Français 92250 La Garenne Colombes
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation	Monceau Fleurs	901 avenue du Général Leclerc - Passage d'Aquitaine à Boulogne Billancourt
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation	Monceau Fleurs	48 avenue de Fougèreuse 92500 Rueil Malmaison
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation	Monceau Fleurs	Métro Opéra - 75008 Paris
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation	Monceau Fleurs	Métro Auber - 75009 Paris
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation	Monceau Fleurs	Métro Saint Lazarre - 75008 Paris
Monceau Fleurs SARL	MF Malesherbes	Monceau Fleurs	92 bd Malesherbes 75008 Paris
Rapid'flore Expansion	CDF Exploitation	Cœur de Fleurs	85 avenue Aristide Briand 27930 Gravigny
Rapid'flore Expansion	CDF Exploitation	Cœur de Fleurs	54 boulevard Saint Anne Lisieux
Rapid'flore Expansion	CDF Exploitation	Monceau Fleurs	23 rue Matrey 27400 Louviers
Rapid'flore Expansion	CDF Exploitation	Cœur de Fleurs	1 place du Champs de Ville 27400 Louviers
Roma Flore	ABC Exploitation	Monceau Fleurs	73 avenue de la Marne, 92600 Asnières sur Seine
Roma Flore	ABC Exploitation	Monceau Fleurs	ZAC Les Bruyères 92270 Bois Colombes
Roma Flore	ABC Exploitation	Happy	6 place de l'hôtel de ville, 92600 Asnières sur Seine
LV Flore	LV1 Exploitation	Happy	48 rue Voltaire, 92300 Levallois-Perret
LV Flore	LV1 Exploitation	Happy	Métro Louise Michel, 92300 Levallois-Perret
BS Flore	LV2 Exploitation	Happy	49 rue d'Alsace, 92300 Levallois-Perret
MF Flore	MF Courbevoie	Monceau Fleurs	40 bis rue de Bezons, 92400 Courbevoie
I Flore	MF Invalides	Monceau Fleurs	34 boulevard des invalides, 75007 Paris

emova

G R O U P



nôm
rose

florale

Cœur fleur

happy

4.

ETATS FINANCIERS

LA SOCIETE EMOVA GROUP

Pour l'exercice clos le 30.09.2024



4.1

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Pour l'exercice clos le 30.09.2024



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	44	Note 3 – Périmètre de consolidation.....	58
BILAN CONSOLIDE.....	46	Note 4 – Faits marquants de la période et événements postérieurs à la clôture.....	59
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	48	Note 5 – Secteurs opérationnels.....	61
Note 1 – Informations générales.....	50	Note 6 – Chiffre d'affaires.....	62
Note 2 – Principes comptables.....	51	Note 7 – Résultat opérationnel et résultat opérationnel courant.....	63
A. Déclaration de conformité	51	Note 8 – Cout de l'endettement financier.....	63
B. Bases de préparation	51	Note 9 – Impôts.....	64
C. Principes généraux de consolidation	51	Note 10 – Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.....	65
D. Règles et méthodes d'estimation	52	Note 11 – Résultat par action.....	65
a) Utilisation d'estimations	52	Note 12 – Ecarts d'acquisition.....	66
b) Transactions en devises et instruments financiers	52	Note 13 – Immobilisations incorporelles.....	68
c) Regroupements d'entreprises	53	Note 14 – Immobilisations corporelles.....	68
d) Résultat net des activités abandonnées	53	Note 15 – Titres mis en équivalence.....	69
e) Résultat par action	53	Note 16 – Autres actifs financiers.....	69
f) Ecart d'acquisition	53	Note 17 – Autres actifs non courants.....	70
g) Immobilisations incorporelles	53	Note 18 – Créances clients.....	70
h) Immobilisations corporelles	54	Note 19 – Autres actifs courants.....	71
i) Autres actifs financiers	54	Note 20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	71
j) Stocks	54	Note 21 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente.....	72
k) Créances clients	55	Note 22 – Provisions.....	72
l) Trésorerie et équivalents de trésorerie	55	Note 23 – Dettes financières.....	72
m) Auto-détention	55	Note 24 – Autres passifs non courants.....	73
n) Provisions	55	Note 25 – Fournisseurs et Autres passifs courants.....	73
o) Impôts différés	55	Note 26 – Instruments Financiers.....	74
p) Actifs et passifs détenus en vue de la vente	56	Note 27 – Effectifs.....	76
q) Chiffre d'affaires	56	Note 28 – Informations complémentaires.....	76
r) Contrats de location	57		
s) Autres produits et charges opérationnels	57		
t) Paiements en actions	57		



1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	6	28 018	30 052
Achats consommés		-7 739	-8 918
Charges de personnel		-9 937	-9 532
Charges externes		-3 081	-2 946
Impôts et taxes		-369	-252
Dotations aux provisions		-50	12
Dotations aux amortissements		-4 026	-8 262
Autres produits et charges d'exploitation		-50	-90
Résultat opérationnel courant		2 767	-37
Autres produits et charges opérationnels	7	-13 603	-145
Résultat opérationnel		-10 836	-1 182
Coût de l'endettement financier brut	8	-1708	-1372
Coût de l'endettement financier net		-1 708	-1 372
Autres produits et charges financiers		299	112
Charge d'impôt	9	1751	-77
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15	38	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-10 456	-2 520
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	10	-106	-1061
Résultat net		-10 562	-3 581
Dont :			
Part du groupe		-10 325	-3 448
Part hors groupe		-237	-133
Résultat net par action (en euros)	11	-1,10	(0,38)
Résultat net dilué par action (en euros)	11	-1,10	(0,38)

TABEAU DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net consolidé de l'exercice	-10 562	-3 581
Ecarts actuariels sur indemnité de départ à la retraite		
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>		
Variation des écarts de conversion		
<i>Eléments recyclables en résultat</i>	0	0
Résultat global consolidé	-10 562	-3 581
Dont :		
Part du groupe	-10 325	-3 448
Part hors groupe	-237	-133

2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Ecart d'acquisition	12	22 234	22 234
Immobilisations incorporelles	13	22 133	32 111
Immobilisations corporelles	14	3 027	1285
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations	13	3 047	3 957
Participations entreprises associées	15	123	85
Autres actifs financiers	16	568	578
Autres actifs non-courants	17	1817	1858
Actifs d'impôts non courants		2 141	1076
Total actif non courants		55 090	63 184
Stocks et en-cours		612	802
Clients et comptes rattachés	18	1476	1460
Autres actifs courants	19	11671	11308
Actif d'impôt courant		126	204
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20	231	401
Total actif courants		14 115	14 176
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	21	115	115
Total ACTIF		69 320	77 474

PASSIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Capital		28 566	27 708
Primes liées au capital		12 966	13 824
Réserves		-9 537	-6 356
Titres en autocontrôle		-50	-50
Résultat de l'exercice		-10 325	-3 448
Capitaux propres - part du groupe		21 619	31 679
Intérêts minoritaires		218	455
Total capitaux propres		21 837	32 133
Provisions pour retraites et autres avantages	22	281	226
Provisions non courantes	22	564	
Passif d'impôts non-courant		1 203	1 137
Emprunts et dettes financières non courants	23	3 615	15 972
Dettes locatives à long terme	23	1 839	2 111
Autres passif non courants	24	5 721	4 830
Total passif non courants		13 223	24 276
Fournisseurs et comptes rattachés	25	4 581	4 471
Emprunts à court terme	20	601	605
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	23	13 793	2 103
Dettes locatives à court terme	23	1 909	1 940
Passif d'impôt courants		137	177
Provisions courantes	22		450
Autres passifs courants	25	13 225	11 304
Total passif courant		34 245	21 050
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	21	15	15
Total PASSIF		69 320	77 474

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net consolidé	-10 562	-3 581
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	13 041	8 355
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-1751	77
-/+ Plus et moins-values de cession	665	525
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-38	0
Capacité d'auto financement	1 355	5 376
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	3 745	-538
+/- impôts versé	-103	39
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	4 997	4 877
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1330	-2 259
+Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	967	240
+/- Incidence des variations de périmètre	30	-10
+/- Variation des prêts et avances consentis	6	12
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-328	-2 017
- Versées par les actionnaires de la société mère	266	194
+Encaissements liés aux nouveaux emprunts	378	0
- Remboursements d'emprunts	-5 479	-4 342
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement	-4 835	-4 148
+/- Incidence des variations des cours des devises	0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-166	-1 289

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Libellé - k€		Capital	Primes liées au capital	Réserves	Autocontrôle	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres hors groupe
Situation nette au	30 septembre 2022	27 083	14 449	-7 347	-50	798	34 933	588
Affectation du résultat N-1				798		-798		
Var. de capital en numéraire et souscrip		625	-625					
Résultat						-3 448	-3 448	-133
Rémunération fondées sur des instruments de capitaux propres				194			194	
Situation nette au	30 septembre 2023	27 708	13 824	-6 356	-50	-3 448	31 679	455
Affectation du résultat N-1				-3 448		3 448		
Var. de capital en numéraire et souscrip		858	-858					
Résultat						-10 325	-10 325	-237
Rémunération fondées sur des instruments de capitaux propres				266			266	
Situation nette au	30 septembre 2024	28 566	12 966	-9 537	-50	-10 325	21 619	218

5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

Emova Group (le « Groupe ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

Emova Group a pour activités principales le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs/Rapid'Flore et Au Nom de la Rose et la fourniture des services associés (approvisionnement en fleurs, plantes, accessoires, animation, formation, marketing et communication), ainsi que le déploiement digital par le biais de ses sites marchands en propre et de la conclusion de partenariats digitaux.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2024 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 24 janvier 2025 par le Directoire.

Le modèle économique du Groupe repose sur les sources de revenus ci-après :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires « B to C » des magasins aux 4 enseignes (14%) dans le cadre d'un

contrat de franchise d'une durée de 7 ans en moyenne renouvelable ;

- Les redevances de publicité nationale (5%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (10%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (1%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (64%) ;
- Les ventes en ligne réalisées par l'intermédiaire des sites marchands en propres (3%) ;
- Les autres revenus incluant notamment les revenus de formation (3%).

Au 30 septembre 2024, le nombre de boutiques en propre est de 44, quand les réseaux franchisés sont composés de 249 magasins en France et à l'international, soit un total de 293 magasins.

Le volume d'affaires des enseignes du Groupe correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseau, est présenté ci-dessous :

En M€ - Exercice clos au 30 septembre 2024	30/09/2024	30/09/2023	Variation	%
Volume d'affaire sous enseigne*	124,7	126,8	-2,1	-1,6%
dont succursales	18,1	20,4	-2,3	-11,3%
dont franchises	105,7	105,2	0,5	0,5%
dont franchises France	100,1	96,1	4,0	4,2%
dont franchises Internationales	5,6	9,0	-3,4	-37,8%
dont e-commerces	0,9	1,2	-0,3	-26,2%

* Le volume d'affaires sous enseigne est un indicateur financier non-IFRS. Il correspond au chiffre d'affaires réalisé par les magasins de chaque réseau (franchisés, succursales et e-commerce). Ce chiffre d'affaires ne prend pas en compte les revenus générés par Emova Market & Products, centrale d'achat et de référencement (anciennement nommé Emova Market Place).

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES APPLIQUEES LORS DE LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SONT DECRITES CI-APRES.

A. DECLARATION DE CONFORMITE

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth de Paris depuis le 7 décembre 2007.

Il a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui a modifié l'article L. 223-24 du Code de Commerce à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements . Il intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d'Emova Group au 30 septembre 2024 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date.

Ils ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels.

B. BASES DE PREPARATION

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

B.1 Changement de présentation

- Néant

B.2 Correction d'erreur

- Néant

C. PRINCIPES GENERAUX DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Emova Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse..

Le contrôle existe lorsqu'Emova Group a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur sa rentabilité

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupes ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

D. REGLES ET METHODES D'ESTIMATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles, sont présentés dans les paragraphes suivants.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2024 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours bancaires d'Emova Holding existants.

A) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans ses comptes à la date d'arrêté des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées, ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables concernent :

- L'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (Note 12)
- La mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (Note 9 b)
- La capitalisation des frais de développement liés à la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achat, des outils digitaux du groupe et ceux liés à son rôle de franchiseur, des nouveaux concepts de magasin, de l'Ecole Florale (Note 2 g)
- L'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers

B) TRANSACTIONS EN DEVISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

- Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devise

- Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

C) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté a comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »). Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisée.

D) RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité, une région géographique complète ou des magasins en cours de cession.

E) RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, sous déduction des actions auto-détenues.

F) ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés

aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Deux UGT ont été définies par le Groupe :

- L'UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose ainsi que les activités e-commerce et centrale d'achats du groupe.
- L'UGT « Magasins » comprend l'activité « vente au détail » des produits sur plusieurs points de vente à destination d'une clientèle de particuliers.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.

G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Frais de recherche et développement générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets.

- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée

Les frais de développement capitalisés en lien avec la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achats sont amortis sur une période de 5 à 7ans.

- Concessions, brevets et marques

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie présentée en notes 13 et 14.

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Machines et équipements	De 6 à 10 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

I) AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable, à leur coût d'origine. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie et des dépôts sur des comptes séquestres ouverts lors de litiges ou d'arbitrages.

J) STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti)

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable

K) CREANCES CLIENTS

Les créances et dettes sont évaluées à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances commerciales est constatée en cas de litige pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Le groupe applique par ailleurs le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9 et enregistre une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue. Les taux de dépréciation utilisés ont été estimés en fonction des échéances et des retards de paiements des créances, compte tenu des pertes que le groupe a pu constater par le passé. Une analyse des pertes sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

L) TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

M) AUTO-DETENTION

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

N) PROVISIONS

Le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque encouru ou de la charge estimée sur la base des éléments connus.

- Provisions courantes

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.

- Provisions non courantes

Avantages au personnel : le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer au moment du ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies sont les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite.

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turn-over, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

O) IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

P) ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé. Le Groupe classe également en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant en cours de liquidation.

Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente

Q) CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de

produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux :

- Redevances versées par les franchisés (redevances de chiffre d'affaires et de publicité nationale) ;
- Commissions facturées aux fournisseurs référencés de fleurs, plantes et accessoires ;
- Droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires réalisées par les points de vente détenus par le Groupe ;
- Ventes en ligne des sites marchands ;
- Ventes réalisées par la centrale d'achat Emova Market Place auprès des franchisés du réseau.

Les redevances de franchises correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé et sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes réalisées par les franchisés.

Les commissions perçues au titre du référencement correspondent à un pourcentage des achats réalisés auprès des fournisseurs et sont comptabilisées en fonction de ces derniers.

Le Groupe perçoit des franchisés un droit d'entrée forfaitaire au début du contrat de franchise. Le Groupe considère que ce droit d'entrée correspond principalement aux prestations fournies par le Groupe en lien notamment avec la conception du magasin, l'assistance et la formation à l'ouverture. Il a ainsi été considéré que le droit d'entrée correspond à une obligation de performance distincte. Par ailleurs, le Groupe considère que le droit d'entrée facturé correspond au prix de vente séparé des prestations fournies.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est évalué sur la base de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes. Le Groupe reconnaît le revenu dès lors qu'il a transféré le contrôle du bien ou du service au client.

Le groupe ne dispose pas de programme de fidélité susceptible d'avoir un impact significatif sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

R) CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IRFS 16 « Contrats de location », les loyers ne sont plus comptabilisés en charge au compte de résultat, mais donnent lieu à la comptabilisation de dotations aux amortissements et de charges financières.

Le paiement des loyers est quant à lui réparti entre remboursement du capital de la dette et charges financières. La durée retenue pour le retraitement des contrats de location est calée sur la durée contractuelle des baux signés.

S) AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Conformément à la recommandation ANC 2020-01 relative au format des comptes consolidés en IFRS, le Groupe présente les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels ». Cette classification

visé à présenter de manière distincte tout évènement majeur intervenu pendant la période qui est de nature à fausser la lecture de la performance.

T) PAIEMENTS EN ACTIONS

Les actions attribuées gratuitement par le Groupe à des salariés ou mandataires sociaux français sont des opérations réglées en capitaux propres.

La juste valeur à la date d'attribution de ces accords de paiement fondés sur des actions réglées en capitaux propres est comptabilisée en charges, avec une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits, selon la méthode d'acquisition graduelle des droits puisque les actions gratuites sont acquises par tranches.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels les conditions de service associées seront remplies, de sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service correspondantes à la date d'acquisition des droits.

NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	sept-24			sept-23		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRE / ANR EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANTHEIA / IDF EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
ANR / ANR DEVELOPPEMENT *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LA BOX MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP / EMOVA MARKET & PRODUCTS *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION / CDF DEVELOPPEMENT*	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY / HAPPY DEVELOPPEMENT *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION/ HAPPY EXPLOITATION*	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV/ MONCEAU FLEURS DEVELOPPEMENT*	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE / MF DENFERT *	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE / MONCEAU FLEURS EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS / MF MALESHERBES *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE / CDF EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
IFLORE / MF INVALIDES *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LV FLORE / LV1 EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MF FLORE / MF COURBEVOIE *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BS FLORE / LV2 EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ROMA FLORE / ABC EXPLOITATION *	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale
ME : mise en équivalence

*Le changement de dénomination sociale des filiales du groupe figure au point 7.4 du rapport de gestion sur les comptes consolidés du groupe.

Participations non-consolidées

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- ISA BOULOGNE (35%)
- Veronica's Flower (25%)
- Brin de Melisse (20%)

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :**ACTIVITES DU GROUPE***UNE DYNAMIQUE SOUTENUE DANS LE DEVELOPPEMENT DU PARC DE MAGASINS.*

Au 30 septembre 2024, le Groupe Emova comptait 293 points de vente, répartis entre 249 franchisés et 44 succursales.

Cette progression s'est traduite par l'ouverture de 18 nouveaux magasins en France, renforçant notre maillage territorial, notamment dans les villes de province. Parmi ces ouvertures, 90 % ont été réalisées avec des franchisés déjà présents dans le réseau, témoignant de la confiance et de l'engagement de nos partenaires.

Parallèlement, 7 succursales ont été transformées en franchises, et 12 successions/reprises de magasins ont été concrétisées. Sur le précédent exercice, 5 nouveaux franchisés ont décidé de faire confiance au Groupe pour mener à bien leur projet entrepreneurial. Ces franchisés, issus de parcours variés confirme notre capacité à attirer des profils variés et à soutenir des projets entrepreneuriaux ambitieux.

Le Groupe poursuit également la rationalisation de son parc avec la fermeture de 19 magasins en France et de 4 à l'international, en lien avec des fins de contrats, ainsi que l'optimisation de ses succursales, marquée par la fermeture de 4 points de vente non stratégiques et non rentables. Enfin, le partenariat initié avec RATP Travel Retail a permis l'ouverture de 2 nouveaux magasins Monceau Fleurs dans des zones stratégiques à forte affluence : la station Opéra et la gare RER Auber.

PERFORMANCES FINANCIERES ET RESILIENCE DU MODELE

Malgré un contexte exigeant, Emova Group a enregistré une croissance du volume d'affaires à surface comparable (+2% sur 12 mois) et en ligne avec les prévisions annuelles. Les Jeux Olympiques, événement marquant de l'exercice, ont mis à l'épreuve l'agilité de notre réseau. Grâce à un maillage territorial dense, une forte activité digitale en soutien et la réactivité de nos magasins, le Groupe a su maintenir son volume d'affaires au niveau global.

Le changement de gouvernance intervenu en juin 2024, a eu un impact ponctuel sur les comptes et en particulier sur les frais de personnel.

INITIATIVES STRATEGIQUES ET PARTENARIATS

- **Partenariat avec Alma Bouquets** : Le Groupe s'est allié avec Alma Bouquets, acteur majeur de la fleur française bas carbone, pour développer une offre locale et durable. Cette collaboration a permis d'intégrer 30 000 fleurs de saison dès décembre 2023 et de renforcer la bouquetterie des sites e-commerce MonceauFleurs.com et AuNomDeLaRose.fr.
- **Partenariat avec École Ducasse** : Un programme innovant entre l'École Florale et l'École Ducasse a été lancé, combinant l'art floral et l'art culinaire à travers des masterclass croisées, offrant de nouvelles opportunités aux apprenants.
- **Partenariat avec Uber Eats** : Monceau Fleurs a innové en proposant pour la première fois la livraison de sapins de Noël et de plantes via Uber Eats, répondant ainsi aux nouvelles attentes des consommateurs.

ENGAGEMENTS SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

- **Signature de la Charte d'Engagement LGBT+** : Après la signature de la Charte de la Diversité, Emova Group a renforcé ses engagements en faveur de l'inclusion avec la Charte LGBT+ de L'Autre Cercle, accompagnée de mesures concrètes pour créer un environnement de travail positif et respectueux.
- **Formation pour les déplacés ukrainiens** : En collaboration avec France Travail et la DRIEETS, L'École Florale a accueilli 20 stagiaires ukrainiens pour un parcours de formation qualifiante, renforçant notre engagement en faveur de l'inclusion professionnelle. Avec ces réalisations, Emova Group confirme sa dynamique de croissance, son rôle d'acteur responsable et sa capacité à innover pour anticiper les besoins du marché.

DEPRECIATION DE LA MARQUE RAPID'FLORE

Au cours de l'exercice, il a été procédé à la dépréciation de la marque Rapid'Flore pour un montant de (7 200) K€. Corrigée de l'annulation de l'impôt différé passif attaché à cette marque, cette opération a impacté les résultats de (5 400) K€. Cette décision qui n'a par ailleurs aucune répercussion sur la trésorerie du Groupe, résulte d'une analyse prenant en compte l'évolution de cette marque et le passage des magasins en Cœur de fleurs et en Monceau Fleurs.

EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

L'actionnaire de référence de la Société est la société Emova Holding contrôlée par la société Perceva qui détenait **45 %** du capital au 30 septembre 2024.

Nous nous reportons **au point 3 du rapport de gestion sur les comptes sociaux** concernant le nombre total des droits de vote et les pourcentages de droits de vote calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote.

AUGMENTATION DE CAPITAL – PLAN D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DU 06.01.2023

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite du 6 janvier 2023, lors de sa réunion du **6 janvier 2024**, le Directoire a :

- Constaté l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites et l'attribution définitive de 286 074 actions gratuites d'Emova Group, d'une valeur nominale de 3 euros au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux de la société.
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 858 222 euros sur les réserves et primes disponibles de la Société.
- Constaté la création et l'émission de 286 074 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, étant précisé que conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'autorisation conférée par l'Assemblée en vue de l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emporte renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

Aucune autre nouvelle attribution gratuite d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2024.

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DES ENTITES DU GROUPE

Dans une démarche d'harmonisation, en date du 5 juin 2024 (et en date du 10 juin 2024 pour la société ANR), ont été actés les changements de dénomination sociale des sociétés mentionnées ci-dessous :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
ANR	ANR Développement
ANR Expansion	ANR Exploitation
Antheia	IDF Exploitation
BS Flore	LV2 Exploitation
Emova Market Place	Emova Market & Products
Floria Création	CDF Développement
Happy Expansion	Happy Exploitation
Happy Inc	Happy Développement
I Flore	MF Invalides
La Générale des Végétaux	Monceau Fleurs Développement
LV Flore	LV1 Exploitation
Magie Florale	MF Denfert
MF Flore	MF Courbevoie
Monceau Fleurs	MF Malesherbes
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation
Rapid'Flore Expansion	CDF Exploitation
Roma Flore	ABC Exploitation

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30.09.2024

Dans sa continuité stratégique, Emova Group a fait évoluer sa gouvernance et a nommé Madame Saloua MASLAGA en tant que membre et Présidente du Directoire de la Société par décision du Conseil de surveillance en date du 5 juin 2024.

Depuis cette même date, Madame Saloua MASLAGA exerce les mandats suivants au sein du groupe :

- **Présidente du Directoire** : Emova Group
- **Présidente** : ANR Développement, IDF Exploitation, LV2 Exploitation, Emova Holding, CDF Développement, MF Invalides, La box Monceau Fleurs, LV1 Exploitation, MF Courbevoie, Monceau Fleurs Expansion France, ABC Exploitation.
- **Gérante** : ANR Exploitation, Emova Market & Products, Emova Production, Happy Exploitation, Happy Développement, Hauraunize, Monceau Fleurs Développement, MF Denfert, MF Malesherbes, Monceau Fleurs Exploitation, CDF Exploitation.

FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE

Il convient de se reporter au point 1.1 du rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe ainsi qu'au point 1.3 du rapport de gestion d'Emova Group.

COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes consolidés au 30 septembre 2024 sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2023.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE :

NOMINATION NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

Par décision en date du 12 novembre 2024, le Conseil de surveillance a nommé Monsieur Armand VERGER en qualité de membre du Directoire en remplacement de Madame Sandy BOURDIN, démissionnaire.

Monsieur Armand VERGER a été nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

ACCORD DE WAIVER DES BANQUES D'AFFAIRES

Le prêt syndiqué de 12.5 M€ obtenu de partenaires établissements financiers est assorti d'obligations contractuelles. Notamment 2 ratios de gestion doivent atteindre des cibles précises. Les résultats du Groupe au 30 septembre 2024 ont permis l'atteinte de l'un d'entre qui rapporte le service de la dette au cash flow. En revanche la cible du second (EBITDA / endettement net) n'est pas atteinte.

Au 30 septembre 2024, les échanges avec nos partenaires n'étaient pas achevés. C'est ce qui motive l'inscription à court terme de la dette correspondante. Cependant Emova Group a obtenu un waiver le 30 janvier 2025 par lequel les établissements prêteurs renoncent au remboursement anticipé.

NOTE 5 – SECTEURS OPERATIONNELS

Le découpage d'Emova Group, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts :

- Le secteur « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose ainsi que les activités e-commerce et centrale d'achats/référencement du groupe au % des achats réalisés par les franchisés.
- Le secteur « Magasins » comprend l'activité de « vente au détail » des magasins succursales, l'activité de centrale d'achats/référencement au % des achats réalisés par les succursales et les activités de la bouquetterie et des sites e-commerce en propre.

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

La répartition par segment du chiffre d'affaires et de l'EBITDA (1), agrégats suivis par le management dans le cadre du reporting interne, est présentée ci-dessous :

en M€-2023	Services	Magasins	TOTAL
CA	9,5	20,5	30,0
EBITDA	4,6	3,8	8,4

en M€-2024	Services	Magasins	TOTAL
CA	10,1	17,9	28,0
EBITDA	3,3	3,6	6,9

(1) Résultat opérationnel courant majoré des dotations aux amortissements et provisions et des autres produits et charges d'exploitation. Ce solde intermédiaire de gestion non comptable vise à traduire la performance opérationnelle du Groupe indépendamment de sa politique de financement, de sa politique d'investissement et de sa fiscalité assise sur le résultat.

NOTE 6 – CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Ventes de marchandises	17 922	20 612
Production vendue de services	10 096	9 439
Chiffre d'affaires	28 018	30 052

Le chiffre d'affaires de l'activité vente de marchandises correspond principalement à l'activité des sociétés Monceau Fleurs (magasin du Boulevard Malesherbes à Paris), Rapid Flore Expansion, Monceau Fleurs Expansion, Happy Expansion, Magie Florale, LV Flore, MF Flore, BS Flore, I Flore, ROMA Flore ainsi que des sociétés ANR et ANR Expansion (magasins Au Nom de la Rose), respectivement sous les nouvelles dénominations MF Malesherbes, CDF Exploitation, Monceau Fleurs Exploitation, Happy Exploitation, MF Denfert, LV1 Exploitation, MF Courbevoie, LV2 Exploitation, MF Invalides, ABC Exploitation ainsi que ANR Développement et ANR Exploitation.

Il comprend également le chiffre d'affaires du e-commerce.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l'activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevances publicité, les droits d'entrée ainsi que les commissions de référencement perçues.

NOTE 7 – RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Les autres produits et charges opérationnels regroupent l'intégralité des charges ou produits ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Aussi, si un tel reclassement n'était pas effectué, la lecture de la performance économique pourrait en être affectée. Ces coûts sont présentés par typologie dans le tableau ci-dessous :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Charges liées aux exercices précédents - régularisation comptable	-1 915	-257
Charge de réorganisation	-1 872	-407
Dépréciation actifs incorporels	-9 050	0
Impact de la norme IFRS 2	-335	-241
Soutien au réseau Franchise	-319	-231
Pénalité, amendes	-112	-9
Total autres produits et charges opérationnels	-13 603	-1 145

NOTE 8 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier est de :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Coût de l'endettement financier	-1 540	-1 247
Interêts sur dettes de loyers	-168	-125
Coût de l'endettement financier brut	-1 708	-1 372

NOTE 9 – IMPOTS

A) CHARGE D'IMPOT SUR LES RESULTAT

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Impôts sur les bénéfices	65	77
impôts différés	-1816	0
Charges d'impôts	-1751	77

B) DETAILS DES IMPOTS DIFFERE

	30/09/2023	Variation de périmètre	Variation	30/09/2024
Comptabilisation des engagements de retraites	57		14	70
Droit au bail	187		-50	137
Activation des déficits fiscaux	3 808			3 808
Frais d'acquisitions	61			61
Marque			1800	1800
IFRS 16	10		4	14
Actifs d'impôts différés (1)	4 123		1 768	5 891
Annulation des Provisions internes	42			42
Marques	5 092		-50	5 043
IFRS 16	-2		2	
Amortissements dérogatoires	127			127
Passifs d'impôts différés (2)	5 258		-47	5 211
Solde net d'impôt différé (1)-(2)	-1 135		1 816	680

Le solde d'impôts différés actifs, après prise en compte des impôts différés passifs imputables, correspond à un horizon de consommation de l'ordre de 3 ans au regard des prévisions de bénéfices fiscaux établis par le Groupe au 30 septembre 2024.

Les prévisions de bénéfices fiscaux à 3 ans s'appuient en particulier sur une croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 20% par an et une progression du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires) de l'ordre de 4 points pour l'ensemble de la période 2024 et 2028.

NOTE 10 – RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Au 30 septembre 2024 la société Emova Market Place (ex WHKS) est considéré comme une activité abandonnée ainsi que les magasins ANR Paris XVII Courcelles, MF Marne la

Coquette, MF Viroflay, MF Villebon, CF Poissy, MF Enghien MF Pau Billere, MF Pau Mermoz, MF Pau Tourasse, MF Pau Nobel au cours de l'exercice :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-106	-1061
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-106	-1 061

NOTE 11 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 2-D-(e) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Libellé	30/09/2024	30/09/2023
En euros		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	(10 325 327)	(3 447 702)
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action	9 367 418	9 113 714
Effet de la dilution :		
- Obligations convertibles		
- Options d'achats ou de souscription d'actions		
- Attribution d'actions gratuites		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action	9 367 418	9 113 714
En euros		
Résultat net par action	-1,10	-0,38
Résultat net dilué par action	-1,10	-0,38

NOTE 12 – ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par participation (en valeur brute) :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Ecart d'acquisition	22 234	22 234

Tableau d'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2024

LIBELLE - K€	UGT MAG	UGT Services	TOTAL
UGT - Valeur brute	9 775	17 455	27 230
UGT - Dépréciation	-4 996		-4 996
UGT - Valeur nette	4 779	17 455	22 234

Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles par UGT (hors IFRS 16)

LIBELLE - K€	UGT MAGASINS		UGT SERVICES		TOTAL
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	
Répartition des immobilisations par UGT	9 977	909	11 819	258	22 963

Valeur comptable par UGT (hors IFRS16)

LIBELLE - K€	UGT MAGASINS				UGT SERVICES			
	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total UGT Magasins	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total UGT Services
Répartition des immobilisations par UGT	4 779	9 977	909	15 665	17 455	11 819	258	29 533

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais doivent être testés pour dépréciation au moins une fois par an, ou plus souvent si des événements spécifiques indiquent une perte de valeur possible.

Ce test est réalisé chaque année en septembre, lors de la clôture annuelle des comptes du Groupe.

Si la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte est enregistrée dans le résultat opérationnel. Cette année, le test s'appuie sur un plan actualisé sur 5 ans.

Compte tenu de l'augmentation des coûts d'emprunt dans le contexte économique actuel, le taux d'actualisation utilisé au 30 septembre 2023 avait été relevé à 11% et reste inchangé aujourd'hui, comme le taux de croissance à l'infini à 2%.

UGT SERVICES :

Le Groupe s'appuie sur des synergies et des complémentarités entre ses quatre enseignes, qui partagent des caractéristiques communes :

- **Offre produit** : Une gamme commune avec un focus sur les produits principaux ;
- **Contrats** : Harmonisation des termes juridiques et financiers entre les enseignes ;
- **Communication** : Mutualisation des budgets et des actions de communication au profit des franchisés ;
- **Fonctions partagées** : Mutualisation des équipes pour le développement, le marketing, les achats, la finance, l'informatique et le juridique.

Cette stratégie renforce la collaboration entre les enseignes et les franchisés, avec un grand nombre d'entre eux exploitant plusieurs marques du Groupe. De plus, une politique favorisant les franchisés existants pour les Sensibilité (UGT Services incluant les activités nouvelles) :

nouvelles opportunités dans une même ville crée des synergies supplémentaires et garantit une continuité des revenus provenant des redevances.

Hypothèses :

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes pour la période 2025-2029 :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 10% en moyenne par an. Celui-ci est étroitement lié au programme d'ouverture de nouvelles franchises - 15 ouvertures en moyenne par an ;
- Progression du résultat d'exploitation proportionnel au chiffre d'affaires sur l'ensemble de la période.

La valeur d'utilité (VU) de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini :

M€ -écart entre la VU et la valeur comptable	Taux d'actualisation			
	10,0%	11,0%	12,0%	
Taux de croissance à l'infini	1,0%	10,3	8,2	6,6
	2,0%	12,0	9,6	7,6
	3,0%	14,2	11,2	8,9

UGT Magasins :

Elle regroupe l'ensemble des magasins, nonobstant l'enseigne sous laquelle ils sont exploités car l'organisation de l'activité des succursales repose sur la rationalisation et la mutualisation des différents services (achats, ventes, développement, animation...) sous la responsabilité et la gestion opérationnelle d'un Directeur d'Exploitation unique.

Hypothèses : Le test relatif à l'UGT Magasins a été réalisé sur la base du périmètre de magasins au 30 septembre

2024, en excluant les acquisitions de succursales prévues sur le plan.

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes (pour la période 2025-2029) :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires moyen de 5%
- Progression du résultat d'exploitation proportionnel au chiffre d'affaires sur l'ensemble de la période.

NOTE 13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

Libellé - k€	30/09/2023	Augmentation	Diminution	Virements poste à poste	30/09/2024
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	25 951	919	-1		26 869
Droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations	11 457	1 681	-1 350		11 788
Droit au bail et fonds de commerce	11 121		-1 030		10 091
Autres immobilisations incorporelles	5				5
Immobilisations incorporelles en cours	26	87		-16	97
Immobilisations incorporelles brutes	48 560	2 686	-2 381	-16	48 849
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	4 884	964	-1		5 847
Amortissements des droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations	7 500	2 249	-1 009		8 741
Amortissements des immobilisations incorporelles	12 385	3 214	-1 010		14 589
Dépréciations sur concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	4	7 200			7 204
Dépréciations sur droit au bail	16	117	-16		117
Dépréciations sur fonds de commerce	88	1 760	-88		1 760
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	107	9 077	-104		9 080
Immobilisations incorporelles nettes	36 067	-9 604	-1 267	-16	25 180

Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts. Le poste Droit au bail et Fonds de commerce est notamment constitué du fonds de commerce exploité par la société Monceau Fleurs, sise au 92 Boulevard Malesherbes -75 008

Paris, valorisé pour un montant de 1 482 K€ ainsi que des droits au bail et Fonds de commerce de l'ensemble du périmètre succursale. Concernant les droits d'utilisation, se référer à la définition donnée en Note 2-D-R « Contrats de locations ».

NOTE 14 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

Libellé - k€	30/09/2023	Augmentation	Diminution	Virements poste à poste	30/09/2024
Autres immobilisations corporelles	5636	301	-362	16	5 591
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	62	2882	-30		2 915
Immobilisations corporelles brutes	5698	3184	-393	16	8 506
Amortissements des autres immobilisations corporelles	4369	231	-204		4 397
Amortissements des immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	18	1068	-30		1 056
Amortissements des immobilisations corporelles	4387	1299	-234		5 452
Dépréciations sur autres immobilisations corporelles	26				26
Dépréciations sur immobilisations corporelles	26				26
Immobilisations corporelles nettes	1 285	1 884	-159	16	3 027

NOTE 15 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2023	Résultat	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2024
Titres mis en équivalence	85	38				123
Titres mis en équivalence	85	38				123

NOTE 16 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D-(i) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une

dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2023	Augmentation	Diminution	Virement interne	30/09/2024
Titres non consolidés	328		-132		197
Créances rattachées à des participations	38				38
Prêts	75				75
Autres immobilisations financières	556	45	-51		550
Immobilisations financières	997	45	-183		859
Provisions sur titres de participation	306		-127		179
Provisions des autres créances ratt. à des participations	38				38
Provisions sur prêts	75				75
Autres immobilisations financières - Provisions	419		-127		292
Actifs financiers non courant - nets	578	45	-56		568

Le poste Autres immobilisations financières est principalement constitué de dépôts de garantie versés.

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Clients et comptes rattachés - part > 1an	1222	1042
Comptes courants - actif	496	1425
Charges à répartir	846	1087
Autres actifs non courants - Valeur brute	2 564	3 554
Prov. clients et comptes rattachés	-733	-731
Prov. comptes courant actif	-14	-965
Autres actifs non courants - Provisions	-748	-1 696
Actifs non courant - Net	1 817	1 858

NOTE 18 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent ainsi :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Clients et comptes rattachés - part < 1an	1476	1464
Prov. Clients et comptes rattachés < 1an	0	-3
Total créances clients - Net	1 476	1 460

K€	1 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Clients	120	15	1 000	341	1 476

NOTE 19 – AUTRES ACTIFS COURANT

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Etat, impôts sur les bénéfices	30	16
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1an	90	119
Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an	9 484	7 727
Autres créances - part à moins d'un an	2 187	3 631
Autres actifs courants - Valeur brute	11 791	11 493
Prov. autres créances - part à moins d'un an	-308	-266
Autres actifs courants - Provisions	-308	-266
Charges constatées d'avances	188	81
Actifs courant - Net	11 671	11 308

NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Disponibilités	231	401
Trésorerie active	231	401
Trésorerie passive	601	605
Trésorerie passive	601	605

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la

monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

NOTE 21 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées	115	115
Actifs non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	115	115
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	15
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	15

NOTE 22 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2023	Dotation	Autres variations	30/09/2024
Provisions pour risques	450		-450	
Provisions courantes	450		-450	
Provisions retraites	226	54		281
Autres provisions		114	450	564
Provisions non courantes	226	169	450	845
Total provisions	676	169		845

NOTE 23 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Emprunts auprès établis. de crédit	2 202	15 414
Comptes courants	597	557
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	2 655	2 111
Dettes financières - non courant	5 454	18 083
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	13 379	2 103
Dettes locatives IFRS 16 à court terme	2 323	1 940
Dettes financières - courant	15 701	4 043
Total dettes financières	21 156	22 126

Détail des dettes financières par échéance :

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Moins d'un an	15 701	4 043
De 1 à 5 ans	4 858	17 526
A plus de 5 ans	597	557
Total dettes financières	21 156	22 126

L'endettement financier est soumis à des obligations décrites au contrat de prêt en date du 28 décembre 2021. Au titre de ce prêt, le Groupe est tenu de respecter les ratios ci-après :

- engagement de maintenir le rapport dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé inférieur ou égal à 2,5 au 30 septembre 2024.
- engagement de maintenir le rapport Cash-Flow consolidé / Service de la Dette Financière consolidée supérieur ou égal à 1.
- la déclaration des investissements dans une limite définie audit contrat.

- un reporting trimestriel portant sur le compte de résultat de l'activité.
- une réunion annuelle d'information portant sur les perspectives du groupe.

Les échanges avec les partenaires bancaires relatifs au bris de covenants étant en cours au jour de la clôture, la dette correspondante a dû être inscrite à moins d'un an. Cependant, depuis la clôture, le waiver accordé le 30 janvier 2025 précise que les établissements bancaires ont renoncé au remboursement anticipé, remplaçant ainsi l'échéance de la dette à plus d'un an.

NOTE 24 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Dettes fournisseurs - part > 1an	4 151	3 391
Autres dettes - part > 1an	1 570	1 440
Autres dettes non courantes	5 721	4 830

NOTE 25 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2024	30/09/2023
Fournisseurs et comptes rattachés	4 581	4 471
Fournisseurs et comptes rattachés	4 581	4 471
Dettes fiscales et sociales - part < 1an	12 064	10 517
Autres dettes - part < 1an	1 161	787
Autres dettes courantes	13 225	11 304

K€	1 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Fournisseurs	1 866	158	1 776	781	4 581

INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins

de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Ventilation par catégorie d'instruments						
Libellé (en k€)	Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs et passif disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes en coût amorti	30/09/2024
Actifs financiers non courants				568		568
Autres actifs non courants				1 817		1 817
Clients et comptes rattachés				1 476		1 476
Autres créances				11 671		11 671
Trésorerie et équivalents de trésorerie	231					231
Actif disponible à la vente & activités abandonnées			115			115
Actifs	231		115	15 531		15 877
Endettement, part à long terme					3 615	3 615
Autres passifs financiers non courants					5 721	5 721
Endettement, part à court terme					13 793	13 793
Passifs financiers courants					601	601
Fournisseurs					4 581	4 581
Autres passifs courants					13 225	13 225
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées			15			15
Passifs			15		41 536	41 550

EFFET EN RESULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Effet en résultat des instruments financiers					
Libellé (en k€)	Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur	30/09/2024
Prêts et créances	271				271
Dettes en coût amorti	-1 540				-1 540
	-1 269				-1 269

NOTE 27 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Libellé	30/09/2024	30/09/2023
Cadres	48	56
Agents de maîtrise et techniciens	40	51
Employés	135	149
Effectif moyen interne	223	256

NOTE 28 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A) REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET TRANSACTIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Saloua MASLAGA, en sa qualité de Président du Directoire perçoit une rémunération sur Emova Group. Les autres mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats de membre du Directoire ou de membre du Conseil de surveillance.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis aux règles applicables à la rémunération des mandataires sociaux au sein du Groupe. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

Au 30 septembre 2024, le Groupe avait une dette fournisseurs vis-à-vis d'Emova Holding de 2 747 K€ TTC (soit une baisse de 80 K€ par rapport à l'exercice précédent). A cette même date, Emova Holding disposait d'un compte courant créditeur chez Emova Group de 1 379 K€ contre un compte courant créditeur de 1 213 K€ au 30 septembre 2023.

B) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

€ HT	Total
Emova Group	120 200
Autres sociétés du groupe	51 000
Total	171 200

C) POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES PRIX DES FLEURS ET PLANTES ET RISQUES LIÉS AU SOURCING ET À LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

Le marché des fleurs et plantes repose sur des échanges mondiaux, notamment via les bourses des Pays-Bas qui concentrent une large majorité des transactions. Comme tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. Toutefois, sur ce marché spécifique, la demande est en grande partie anticipable, car elle est étroitement liée à des événements calendaires récurrents (fêtes nationales, événements internationaux), réduisant ainsi l'incertitude inhérente aux fluctuations.

Pour garantir une stabilité dans son approvisionnement, Emova Group s'appuie sur une organisation solide et un réseau optimisé :

- Les magasins s'approvisionnent directement auprès de la centrale d'achat d'Emova Group, **Emova Market & Products**, ou auprès de fournisseurs référencés, offrant une flexibilité et une diversité des sources d'approvisionnement.
- La centrale d'achat a rationalisé son réseau de fournisseurs, avec un sourcing direct auprès de producteurs dans les principaux bassins mondiaux (Afrique, Amérique du Sud, Europe). Des engagements annuels sur des volumes d'achats permettent de stabiliser les variations de prix.
- La **Centrale d'Achats et de Référencement** a travaillé à resserrer le parc de fournisseurs et à une maîtrise optimisée de l'offre et de la filière par le franchiseur. Trois typologies de fournisseurs sont à distinguer :
 - Producteurs,
 - Grossistes Fleurs & Plantes,
 - et Fournisseurs/Grossistes d'accessoires ou d'emballages.

Pour maîtriser les risques, un **outil de pilotage des prix d'achats sur les cadrans** a été mis en place. Cet outil, enrichi par un historique de 4 ans, permet d'analyser les tendances et de prendre des décisions éclairées.

Grâce à ce pilotage des cours, le Groupe fait preuve de dynamisme et d'agilité, permettant aux magasins d'adapter leurs achats en conséquence.

Des **comités de pilotage réguliers avec les principaux fournisseurs** sont également organisés pour préserver les intérêts du Groupe et anticiper les évolutions du marché.

Ces actions stratégiques permettent une meilleure maîtrise des fluctuations des prix d'achat grâce à un système de référencement efficace et des achats centralisés.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas dépendant d'un fournisseur ou contrat unique, limitant ainsi les risques d'approvisionnement. Il a renforcé son pilotage des fournisseurs et optimisé ses processus logistiques sous la supervision du Directeur Offre & Performance Achats.

La mise en place de circuits courts, favorisant un lien direct entre les producteurs et les magasins, a également permis :

- Une réduction des intermédiaires, augmentant ainsi les marges sur les achats.
- Une amélioration de la résilience du réseau en réduisant la dépendance aux grossistes.

DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS

Emova Group a mis en place des mécanismes rigoureux et des garanties solides pour réduire au minimum les risques liés aux délais de paiement des franchisés.

Les redevances dues par les franchisés sont généralement réglées par prélèvement bancaire dès l'émission des factures. Ce processus automatisé garantit un recouvrement rapide des créances et limite les risques d'impayés.

Par ailleurs, les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par des instruments financiers et juridiques :

- Une **garantie à première demande** émise par une banque de renom, signée dès la conclusion du contrat de franchise, apporte une couverture directe en cas de défaut de paiement.
- Dans certains cas, ces garanties sont complétées par un **nantissement du fonds de commerce** ou par une **garantie personnelle** du franchisé au profit du Groupe.

Pour renforcer davantage la maîtrise des risques liés aux délais de paiement, le Groupe fait appel aux services d'une société de recouvrement spécialisée. Cette entité coordonne les actions nécessaires pour :

- Assurer un suivi rigoureux des éventuels retards de paiement.
- Engager des démarches ciblées pour recouvrer les créances impayées.

RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE FRANCHISES

Emova Group adopte une stratégie robuste et maîtrisée pour développer son réseau de franchises autour de ses quatre enseignes de renom : **Monceau Fleurs**, **Cœur de Fleurs**, **Au Nom de la Rose**, et **Happy**. Chaque marque bénéficie d'un positionnement distinct et cohérent, attirant des franchisés alignés sur ses valeurs et ses concepts.

Au 30 septembre 2024, Emova Group comptait **249 points de vente en franchise**, illustrant un modèle éprouvé et attractif. Le groupe dispose également de **300 emplacements potentiels** identifiés grâce à une étude géomarketing réalisée en avril 2024, ce qui témoigne d'une forte capacité d'expansion.

Pour garantir la qualité et la pérennité de son développement, Emova Group a mis en place des processus rigoureux :

- **Une sélection exigeante des franchisés** : Chaque candidat passe par une procédure de validation stricte afin de garantir qu'il répond aux critères spécifiques de chaque marque.
- **Des ressources dédiées** : Le Groupe dispose d'une équipe expérimentée pour accompagner l'intégration des nouveaux franchisés et assurer leur alignement avec les standards des enseignes.
- **Un suivi de la qualité** : Les magasins sont régulièrement contrôlés pour garantir leur conformité aux concepts et préserver ainsi l'image et la réputation des marques.

Par ailleurs, Emova Group a renforcé sa stratégie de développement en équilibrant les magasins franchisés et succursales, répartissant ainsi les risques opérationnels et financiers.

En complément, le modèle économique des franchises présente une résilience intrinsèque :

- Les revenus récurrents provenant des redevances des franchisés assurent une base financière stable.

- La diversification des enseignes et des emplacements géographiques réduit les risques liés à des fluctuations économiques ou locales.

Emova Group s'appuie également sur un développement interne solide, avec une franchise accessible et attractive.

Le groupe observe une dynamique de croissance interne : le nombre de magasins par franchisé est passé de **1,9 magasin en moyenne en 2018 à 2,2 magasins en 2024**, et plusieurs franchisés existants souhaitent poursuivre leur développement avec le Groupe. Cette volonté d'expansion se traduit également chez certains collaborateurs Emova Group ou élèves de l'Ecole Florale, prêts à se projeter en tant qu'entrepreneurs aux côtés du Groupe.

RISQUES LIÉS AUX MARQUES ET ENSEIGNES

Le Groupe détient les droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exercice de ses activités et notamment :

- Des marques commerciales : Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœur de fleurs, Happy ainsi que l'Ecole florale, lesquelles ont fait l'objet d'enregistrements sous forme de marques verbales, figuratives et semi-figuratives sur les territoires sur lesquels le Groupe opère et procède de manière périodique à leur renouvellement.
- Des noms de domaines : le Groupe a réservé auprès d'organismes spécialisés, les noms de domaine Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœurs de fleurs, Happy et assimilés et procède de manière périodique à leur renouvellement.

RISQUES DE CHANGE

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et par conséquent, le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

RISQUES SUR LES ACTIONS

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

RISQUES DE TAUX

Le groupe est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de son endettement à taux variable sur 28% de sa dette financière.

De manière générale, l'exposition au risque est maîtrisée.

Au 30 septembre 2024, la situation au regard de covenants est la suivante :

La cible du ratio de couverture du service de la dette (DSCR) est respectée.

La cible du ratio de Levier, EBITDA rapporté à la dette financière nette, n'est pas atteinte.

Cependant dans le cadre des accords conclus après la clôture le 30 janvier 2025 avec les établissements financiers partenaires, le risque de taux n'est pas impacté.

RISQUES DE LIQUIDITE

L'activité du Groupe a généré un flux net de trésorerie de 4 997 K€, en progression de 2,5% sur l'exercice précédent. Ce flux de trésorerie a été complété par la cession d'actifs à hauteur de 967 K€. Ainsi le Groupe a pu investir à hauteur de 1 330 K€, et a remboursé à ses partenaires financiers 5 479 K€, poursuivant ainsi la baisse de son endettement.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2024 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation et le maintien des concours bancaires existants.

De plus, concernant la situation financière de sa filiale Emova Group détenue à 45%, Emova Holding s'engage à apporter et à maintenir le soutien financier nécessaire lui permettant de poursuivre son activité dans des conditions normales sur l'exercice courant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 et ce jusqu'à l'approbation des comptes dudit exercice dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

RISQUES SOCIAUX

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par la Direction des Ressources Humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et leurs représentants lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

RISQUE JURIDIQUE

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique en coordination avec le Comité Exécutif.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et des conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

Le Groupe a provisionné tout litige ou contentieux dont il estime qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur des estimations réalisées avec ses conseils extérieurs.

Le Groupe a fait face à un contrôle fiscal sur l'exercice qui a porté en particulier sur la TVA et sur les conditions d'obtentions du Crédit Impôts Recherche (CIR). Au 30 septembre 2024, le manque d'information d'une part, et les arguments justifiant des positions du Groupe documentées par nos conseils d'autre part, n'ont pas permis de définir suffisamment le risque pour justifier de l'inscription au bilan d'une provision.

D) ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Engagements donnés :

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12 500 000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et de Roma Flore (devenu respectivement IDF Exploitation, MF Malesherbes, LV2 Exploitation, MF Invalides, LV1 Exploitation, MF Courbevoie et ABC Exploitation) détenus par la Société et constituée par elle.

- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place (nouvelle dénomination Emova Market & Products), d'Emova Production, d'Happy Inc. (Happy Développement), de Hauraunize, de La Générale des Végétaux (Monceau Fleurs Développement), de Monceau Fleurs Expansion France.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune :

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2024, Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'Emova Group.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total d'un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group. En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée, soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et trente-huit centimes (1 086 295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2015 un abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée, soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

emova

G R O U P



nôm
rose

florale

Green Glam

happy

4.2

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 30.09.2024





Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Emova Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Emova Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Événements intervenus depuis la clôture » de la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés qui mentionne l'obtention par la société d'un *waiver* par lequel les établissements prêteurs renoncent au remboursement anticipé de la dette correspondant au prêt syndiqué.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Impôts différés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à contrôler ces principes comptables ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

La note « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nos travaux ont consisté à contrôler les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés et vérifier les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 31 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Romain Lancner', written in a cursive style.

Romain Lancner



nôm
rosé

florale

Cherry flowers

happy

4.3

COMPTES SOCIAUX

Pour l'exercice clos au 30.09.2024
(En milliers d'euros)



INDEX

BILAN	88	-	INFORMATIONS
COMPTE DE RESULTAT.....	90		COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE
REGLES ET METHODES COMPTABLES	92		IMAGE FIDELE
Evénements majeurs de l'exercice	92	-	HONORAIRES DES COMMISSAIRES
Evènements intervenus entre la date de clôture et			AUX COMPTES
l'établissement des comptes annuels.....	93		94
Règles et méthodes comptables.....	93		COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU
-			BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			95
ET INCORPORELLES	93		ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES
-			INFORMATIONS
IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET			105
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ..	94		Effectif moyen
-			105
CREANCES ET DETTES	94		Engagements pris en matière de pensions,
-			retraites et engagements assimilés
INTEGRATION FISCALE	94		106
-			Identité de la société mère consolidant les
CHANGEMENTS DE METHODE :	94		comptes de la société
			106
			Tableau des filiales et participations
			107



BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	Au 30/09/2024			Au 30/09/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 914	1 788	2 125	1 542
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	73		73	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	820	507	314	377
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	50 142	19 507	30 634	30 634
Créances rattachées à des participations	38	38		
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	50		50	50
Prêts				
Autres immobilisations financières	10		10	10
TOTAL I	55 047	21 840	33 207	32 614
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Clients et comptes rattachés	46 872	15	46 857	38 263
Autres	21 257		21 257	22 196
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	27	26	1	1
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2		2	73
Charges constatées d'avance	38		38	33
TOTAL II	68 196	41	68 155	60 565
Frais d'émission d'emprunt à étaler III	846		846	1 087
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecarts de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	124 089	21 881	102 208	94 266

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF		Au 30/09/2024	Au 30/09/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	(dont 28 566)	28 566	27 708
Prime d'émission, de fusion, d'apport		12 477	13 335
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :	- Légale	342	342
	- Statutaires ou contractuelles		
	- Réglementées		
	- Autres		
Report à nouveau		-23 704	-21 649
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-3 604	-2 056
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		505	505
TOTAL I		14 581	18 185
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL I (bis)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour :	- Risques	449	390
	- Charges		
TOTAL II		449	390
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit	15 781	17 473
	- Financières diverses	54 268	44 975
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés	4 033	3 528
	- Fiscales et sociales	10 329	7 792
	- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 767	1 923
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL III		87 178	75 691
Ecart de conversion passif IV			
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)		102 208	94 266

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/10/2023 au 30/09/2024			Au 30/09/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
- De services	6 251		6 251	6 226
Chiffre d'affaires net	6 251		6 251	6 226
Production : - Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			2 540	2 483
Autres produits				10
TOTAL I			8 791	8 719
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			32	14
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 388	2 259
Impôts, taxes et versements assimilés			187	96
Salaires et traitements			3 628	3 540
Charges sociales			1 546	1 634
- Amortissements sur immobilisations			326	209
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations			241	241
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			559	59
TOTAL II			8 908	8 053
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-117	666
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 790	916
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			121	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			1 911	916
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				948
Intérêts et charges assimilées			4 458	2 757
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			4 458	3 705
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-2 547	-2 789
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-2 664	-2 123

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Du 01/10/2023 au 30/09/2024	Du 01/10/2022 au 30/09/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	109	110
Sur opérations en capital		6
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	75	270
TOTAL VII	185	386
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	612	220
Sur opérations en capital	378	424
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	135	150
TOTAL VIII	1 125	793
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-940	-408
Participations des salariés IX		
Impôts sur les bénéfices X		-475
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	10 886	10 021
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	14 491	12 077
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-3 604	-2 056

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/24 dont le total est de 102 208 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de -3 604 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

L'actionnaire de référence de la Société est la société Emova Holding contrôlée par la société Perceva qui détenait **45 %** du capital au 30 septembre 2024.

Nous nous reportons **au point 3 du rapport de gestion sur les comptes sociaux** concernant le nombre total des droits de vote et les pourcentages de droits de vote calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote.

AUGMENTATION DE CAPITAL –

Plan d'attributions gratuites d'actions du 06.01.2023

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite du 6 janvier 2023, lors de sa réunion du **6 janvier 2024**, le Directoire a :

- Constaté l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites et l'attribution définitive de 286 074 actions gratuites d'Emova Group, d'une valeur nominale de 3 euros au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux de la société.
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 858 222 euros sur les réserves et primes disponibles de la Société.
- Constaté la création et l'émission de 286 074 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, étant précisé que conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'autorisation conférée par l'Assemblée en vue de l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emporte renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

Aucune autre nouvelle attribution gratuite d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2024.

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DES FILIALES D'EMOVA

La société Emova Group a procédé au changement de dénomination sociale des filiales ci-après :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
ANR	ANR Développement
Antheia	IDF Exploitation
BS Flore	LV2 Exploitation
Emova Market Place	Emova Market & Products
Happy Inc	Happy Développement
La Générale des Végétaux	Monceau Fleurs Développement
LV Flore	LV1 Exploitation
MF Flore	MF Courbevoie
Monceau Fleurs	MF Malesherbes
Roma Flore	ABC Exploitation
I Flore	MF Invalides

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30.09.2024

Dans sa continuité stratégique, la société Emova Group a fait évoluer sa gouvernance et a nommé Madame Saloua MASLAGA en tant que membre et Présidente du Directoire de la Société par décision du Conseil de surveillance en date du 5 juin 2024.

Depuis cette même date, Madame Saloua MASLAGA exerce les mandats suivants au sein du groupe :

- **Présidente du Directoire** : Emova Group
- **Présidente** : ANR Développement, IDF Exploitation, LV2 Exploitation, Emova Holding, CDF Développement, MF Invalides, La box Monceau Fleurs, LV1 Exploitation, MF Courbevoie, Monceau Fleurs Expansion France, ABC Exploitation.
- **Gérante** : ANR Exploitation, Emova Market & Products, Emova Production, Happy Exploitation, Happy Développement, Hauraunize, Monceau Fleurs Développement, MF Denfert, MF Malesherbes, Monceau Fleurs Exploitation, CDF Exploitation.

FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE

Il convient de se reporter au point 1.1 du rapport de gestion sur les comptes consolidés du groupe ainsi qu'au point 1.3 du rapport de gestion d'Emova Group.

COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes sociaux au 30 septembre 2024 sont présentés comparativement avec les comptes sociaux établis au 30 septembre 2023.

EVENEMENTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Nomination nouveau membre du directoire

Par décision en date du 12 novembre 2024, le Conseil de surveillance a nommé Monsieur Armand VERGER en qualité de membre du Directoire en remplacement de Madame Sandy BOURDIN, démissionnaire.

Monsieur Armand VERGER a été nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

ACCORD DE WAIVER DES BANQUES D'AFFAIRES

Le prêt syndiqué de 12.5 M€ obtenu de partenaires établissements financiers est assorti d'obligations contractuelles. Notamment 2 ratios de gestion doivent atteindre des cibles précises. Les résultats du Groupe au 30 septembre 2024 ont permis l'atteinte de l'un d'entre qui rapporte le service de la dette au cash flow. En revanche la cible du second (EBITDA / endettement net) n'est pas atteinte la cible.

Au 30 septembre 2024, les échanges avec nos partenaires n'étaient pas achevés. C'est ce qui motive l'inscription à court terme de la dette correspondante. Cependant Emova Group a obtenu un waiver le 30 janvier 2025 par lequel les établissements prêteurs renoncent au remboursement anticipé.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC)

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2024 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours d'Emova Holding existants.

- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposables.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Brevets	5 ans
Site Internet et Intranet	5 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	7 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	3 à 8 ans

- IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires directement imputables à l'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation Global, Happy (nouvellement nommée Happy Développement), ANR (nouvellement nommée ANR Développement), Monceau Fleurs Expansion France, Maison de Verdi et Hauraunize ont été constatées lors des exercices précédents à hauteur de 19 507 K€.

- CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- INTEGRATION FISCALE

Le Groupe Emova est en intégration fiscale.

Emova Group est la société mère du Groupe fiscal composé des sociétés ANR (*nouvellement nommée ANR Développement*), ANR Expansion (*nouvellement nommée ANR Exploitation*), Emova Production, Floria Création (*nouvellement nommée CDF Développement*), Happy (*nouvellement nommée Happy Développement*), Happy Expansion (*nouvellement nommée Happy Exploitation*), Hauraunize, Emova Market Place (*nouvellement nommée Emova Market & Products*), La Générale des Végétaux (*nouvellement nommée Monceau Fleurs Développement*), Monceau Fleurs (*nouvellement nommée MF Malesherbes*), Monceau Fleurs Expansion (*nouvellement nommée Monceau Fleurs Exploitation*), Rapid'Flore Expansion (*nouvellement nommée CDF Exploitation*), Antheia (*nouvellement nommée IDF Exploitation*), Roma Flore (*nouvellement nommée ABC Exploitation*), LV Flore (*nouvellement nommée LV1 Exploitation*), I Flore (*nouvellement nommée MF Invalides*), BS Flore (*nouvellement nommée LV2 Exploitation*), MF Flore (*nouvellement nommée MF Courbevoie*).

La société Emova Group supporte l'impôt pour l'ensemble de ses filiales.

- CHANGEMENTS DE METHODE :

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Néant

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 120 K€ au 30 septembre 2024.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 068		920
TOTAL	3 068		920
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et	640		
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	180		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	820		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations (1)	50 262		
- Titres immobilisés	50		
Créances rattachées à participation	38		
Prêts et autres immobilisations financières	10		
TOTAL	50 360		
TOTAL GENERAL	54 248		920

(1) dont mali technique ANRH pour 574 k€ (Transmission Universelle de Patrimoine réalisée l'exercice clos au 30/09/2021)

ETAT DES IMMOBILISATIONS (SUITE)

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations			3 987	
TOTAL			3 987	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencts et				
- Techniques, matériel et				
- Gales, agencts et			640	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et			180	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			820	
Participations évaluées par mise en				
Autres :				
- Participations		121	50 142	
- Titres immobilisés			50	
Créances rattachées à participation			38	
Prêts et autres immobilisations financières			10	
TOTAL		121	50 240	
TOTAL GENERAL		121	55 047	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADREA - Situations et mouvements de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 525	263		1 788
TOTAL	1 525	263		1 788
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	303	51		354
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	115	12		127
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	418	63		481
TOTAL GENERAL	1 943	326		2 269

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 087		241	846
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	505			505
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	505			505
Risques et charges				
Provisions pour :				
- Litiges (1)	390	135	75	449
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	390	135	75	449

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles	26			26
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participations	19 628		121	19 507
- Financières	38			38
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	15			15
Autres provisions pour dépréciation	509		483	26
TOTAL	20 215		604	19 612
TOTAL GENERAL	21 110	135	679	20 566
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation			483	
- Financières			121	
- Exceptionnelles		135	75	
		<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>		

(1) Les dotations aux provisions pour litiges correspondent principalement à des contentieux sociaux

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	38		38
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	10		10
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	46 872	18	46 854
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	9	9	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	799	799	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 468	1 468	
Groupe et associés (2)	18 895		18 895
Débiteurs divers	86	86	
Charges constatées d'avance	38	38	
TOTAL	68 215	2 418	65 797
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours</i>			
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes</i>			

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des	595	595		
crédit (1) :			12 703	
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	15 186	2 127		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 033	499		3 535
Personnel et comptes rattachés	449	449		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	485	485		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 156	8 156		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 239	1 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	54 268			54 268
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	2 767	2 767		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	87 178	16 317	12 703	57 802
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	350			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 037			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	48 693	875	
Créances rattachées à des participations		38	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	46 763		
Autres créances	17 106	956	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	50 192	596	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 613		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	1 788		
Charges financières	3 479	-	
TOTAL	170 634	2 465	

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2024	30/09/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés	91	
- Organismes sociaux		47
- Autres créances	3 285	2 084
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	3 376	2 131

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2024	30/09/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	
Emprunts et dettes financières diverses	3 479	1 824
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	493	456
Dettes fiscales et sociales	654	482
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	4 631	2 762

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2024	30/09/2023
Produits : - D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	0	0

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2024	30/09/2023
Charges : - D'exploitation	38	33
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	38	33

RESULTAT FINANCIER

Résultat Financier	Exercice clos le
	30/09/2024
Produits financiers:	1 911
Intérêts sur Comptes courants	1 788
Reprise sur provisions	121
Autres	2
Charges financières:	4 458
Intérêts sur Emprunts et Dettes	840
Intérêts sur Comptes courants	3 479
Dépréciation sur titres	
Autres	139
TOTAL	-2 547

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Résultat Exceptionnel	Exercice clos le
	30/09/2024
Produits exceptionnels:	185
Reprises sur provisions exceptionnelles	75
Produits sur exercice antérieurs	109
Autres produits exceptionnel	
Charges exceptionnelles:	1 125
Dotations sur provisions exceptionnelles	135
Charges sur exercice antérieur	532
Autres charges exceptionnel	458
TOTAL	-940

TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts de charges	Exercice clos le
	30/09/2024
Transfert de charges d'exploitation	
Refacturation marchandise groupe	195
Remboursement Assurance, fongecif, CPAM	49
Refacturation autres frais	208
Refacturation mise à disposition groupe	1 605
TOTAL	2 057

REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Libellé	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat d'exploitation	-117		-117
Résultat financier	-2 547		-2 547
Résultat exceptionnel	-940		-940
TOTAL	-3 604		-3 604

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions composant le capital social au début de l'exercice	9 236	3	27 708
2 - Actions émises pendant l'exercice	286	3	858
3 - Actions remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	9 522		28 566

Les valeurs exprimées ci-dessus sont en milliers hormis la valeur nominale de l'action qui est de 3€.

Au 30/09/24, la société détient 38 594 actions en auto-détention.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	01/10/2023	Affectation résultat	Résultat	Augmentation de Capital	Autres variation	30/09/2024
Capital	27 708			858		28 566
Prime d'émission	13 335			-858		12 477
Réserve légale	342					342
Report à nouveau	-21 649	-2 056				-23 704
Résultat de l'exercice	-2 056	2 056	-3 604			-3 604
Amortissements dérogatoires	505					505
TOTAL	18 185		-3 604			14 581

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2024	30/09/2023
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Prestations de services	6 251	6 226
	6 251	6 226

Répartition par marché géographique	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2024	30/09/2023
France	6 251	6 226
Etranger		
	6 251	6 226

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés :

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12 500 000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et de Roma Flore (*devenu respectivement IDF Exploitation, MF Malesherbes, LV2 Exploitation, MF Invalides, LV1 Exploitation, MF Courbevoie et ABC Exploitation*) détenus par la Société et constituée par elle.
- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place (*nouvelle dénomination Emova Market & Products*), d'Emova Production, d'Happy Inc. (*Happy Développement*), de Hauraunize, de La Générale des Végétaux (*Monceau Fleurs Développement*), de Monceau Fleurs Expansion France.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune :

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2024, Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'Emova Group. Emova Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total d'un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à

réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2015 un abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Engagement reçus des Filiales et autres sociétés :

Néant

EFFECTIF MOYEN

Catégories de salariés	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	42	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	1	
Ouvriers	-	
Apprentis sous contrat	9	
TOTAL	55	0

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Montant
Pensions et indemnités assimilées (PIDR)	146
Compléments de retraite pour personnel en activité	
Compléments de retraite et indemnités assimilés pour personnel à la retraite	
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	
TOTAL	146

Les provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Méthode rétrospective des unités de crédits projetées
- Taux de charges sociales : 45%
- Taux d'actualisation : 4,10 %

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société Emova Group est la société mère du Groupe consolidé.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social et Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
La Générale des Végétaux *	69	13 028	100%	1 530	1 530			5 161	2 342	
Happy Inc.*	357	-517	100%	9 711	1 592			72	-190	
WHKS BV (1)	18	NC	100%							
Monceau Fleurs *	1 368	1 063	100%	7 639	7 639	24		1 678	-1 120	
Hauraunize	1 200	1 750	100%	17 416	7 440	490			-28	
Emova market Place *	120	-1 672	100%	120	120	14 550		3 187	811	
Emova Production	205	-4 691	100%	505	505	1 440		717	-552	
ANTHEIA *	10	-236	100%	3 900	3 900			5 454	-687	
ANR *	1 045	-4 682	100%	2 108	1 160			1 515	-713	
BS FLORE *	10	51	100%	367	367	21		152	-92	
IF FLORE *	1 013	306	100%	2 118	2 118			925	36	
LV FLORE *	100	514	100%	1 277	1 277			913	181	
MF FLORE *	40	337	100%	746	746			632	51	
ROMA FLORE*	10	732	100%	1 832	1 832			1 502	147	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
MFEF	1 802	-964	29,24%	534	389	16			14	
Maison de Verdi	229	-165	31,90%	341	21			NC	NC	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) : Société sans activité, en cours de cession

* respectivement sous les nouvelles dénominations : Monceau Fleurs Développement, Happy Développement, MF Malesherbes, Emova Market & Products, IDF Exploitation, ANR Développement, LV2 Exploitation, MF Invalides, LV1 Exploitation, MF Courbevoie et ABC Exploitation.

emova

G R O U P



nom
rosé

florale

Centiflores

happy

4.4

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE EMOVA GROUP

Pour l'exercice clos le 30.09.2024



INDEX

1. PREAMBULE	110
1. SITUATION ET EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	111
1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ...	111
1.2. SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE	111
1.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	112
1.4. SUCCURSALES	112
2. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS	113
2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	113
2.2. PRESENTATION DES RESULTATS SOCIAUX DE L'EXERCICE 2023-2024	113
2.3. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS.....	115
2.4. MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES ..	116
2.5. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024	116
2.6. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEURS	116
2.7. CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS	116
2.8. DESCRIPTION ET GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE.....	116
2.9. INFORMATION ET TRANSACTIONS CONCERNANTS LES PARTIES LIEES.....	117
2.10. ENGAGEMENTS HORS BILAN	117
2.11. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, BREVET ET LICENCES	117
2.12. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS – ENGAGEMENT DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE	117
2.13. OBSERVATION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE	117
2.14. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	117
2.15. INJONCTIONS, SANCTIONS PRONONCEES PAR LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE POUR LES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (ART. L.464-2 C. COM.)	117
2.16. PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME.....	117
3. INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT	117
3.1. MONTANT ET COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	117
3.2. INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS ...	118
3.3. EVOLUTION DU COURS DU TITRE DEPUIS LA COTATION	118
4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	119
5. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS	119
6. SITUATION DES MANDATS – DECISION A PRENDRE	119
7. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ..	120



1. PREAMBULE

Le rapport de gestion de la Société, établi conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, a été examiné et approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du **31 janvier 2025**.

Aux termes du présent rapport, le Directoire expose :

- La situation et l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé
- La présentation des filiales et participations
- Les succursales existantes
- La présentation des comptes sociaux et l'affectation du résultat pour l'exercice écoulé
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société
- La description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée
- Les activités en matière de Recherche et Développement
- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport
- L'information sur l'actionnariat de la Société
- Les décisions à prendre relatives aux mandats exercés au sein de la Société
- La proposition d'approbation des comptes sociaux

Nous vous précisons que le rapport de gestion du Groupe, annexé en **partie 3**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- Le périmètre de consolidation
- La situation du Groupe et l'activité au cours de l'exercice écoulé
- Les résultats de l'activité du Groupe
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe
- La description des principaux risques et incertitudes auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées
- Les activités du Groupe en matière de Recherche et Développement
- Informations concernant l'impact social et environnemental de l'activité et la lutte contre les discriminations – engagement de la Société en faveur de l'économie circulaire

- Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé
- Les événements importants intervenus depuis la clôture
- Les perspectives
- La proposition d'approbation des comptes consolidés

Par ailleurs, le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, annexé en **partie 2**, présente :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé, la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ;
- En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux, les restrictions qui leur sont imposées en matière de levée des options ou de vente des titres (article L. 225-185 et L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce)
- Les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce
- Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- Les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes sociaux de la société Emova Group au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 sont annexés à la **partie 4**.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2024 est annexé à la **partie 4**.

1. SITUATION ET EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société Emova Group (ou la « **Société** ») a réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, au titre des prestations support (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux) effectuées au profit des sociétés du groupe Emova (le « **Groupe** »), un chiffre d'affaires net de 6 251 K€ contre 6 226 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 0,40%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 8 791 K€ au 30 septembre 2024 contre 8 719 K€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de 0,83 %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 8 908 K€ contre 8 053 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 10,62 %.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à (117) K€ contre 666 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.2. SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

Les dettes comptabilisées au 30 septembre 2024, comparées à celles existant au 30 septembre 2023, sont les suivantes :

EMPRUNTS ET DETTES (en K€)	30/09/2024	30/09/2023
emprunts obligataires convertibles	0	0
autres emprunts obligataires	-	-
emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 781	17 473
emprunts et dettes financières divers (dont cptes. courants)	54 268	44 975
dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 033	3 528
dettes fiscales et sociales	10 329	7 792
dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
autres dettes	2 767	1 923
produits constatés d'avance	-	-
Total	87 178	75 691

1.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-après reprend les filiales et les sociétés en France contrôlées par la Société :

Sociétés (anciennes dénominations)	Sociétés (nouvelles dénominations)	Activités	Contrôle %	K€			
				CA 30.09.24	Résultat 30.09.24	CA 30.09.23	Résultat 30.09.23
ANR	ANR Développement	Gestion et développement du réseau Au Nom de la Rose en parc intégré et franchise.	100%	1 515	-713	2 013	-608
Antheia	IDF Exploitation	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	5 454	-687	6 159	-462
Emova Market Place	Emova Market & Products	Approvisionnement des membres des réseaux en fleurs, plantes et accessoires.	100%	3 187	811	60	973
Emova Production		Gestion des sites internet www.moncaufleurs.com et www.aunomdelarose.com.	100%	717	-552	1 193	-779
Happy Inc	Happy Développement	Gestion et développement du réseau Happy en franchise.	100%	72	-190	232	149
Hauraunize		Société holding non animatrice de la société Floria Création, laquelle s'occupe de la gestion et du développement du réseau Rapid'Flore / Cœur de fleurs.	100%		-28	0	-21
La Générale des Végétaux	Monceau Fleurs Développement	Gestion et développement du réseau Monceau Fleurs en franchise.	100%	5 161	2 342	4 303	2 714
Monceau Fleurs	MF Malesherbes	Exploitation du magasin de vente au détail situé 92 boulevard Malesherbes Paris 8ème.	100%	1 678	-1 120	1 664	236
Monceau Fleurs Expansion France		Société holding	100%		14	0	13
Roma Flore	ABC Exploitation	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	1 502	147	1 591	236
I Flore	MF Invalides	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	925	36	910	54
BS Flore	LV2 Exploitation	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	152	-92	171	-77
LV Flore	LV1 Exploitation	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	913	181	1 008	161
MF Flore	MF Courbevoie	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	632	51	681	-1

Au cours de l'exercice, la société Emova Group a acté du changement de dénomination sociale de certaines de ses filiales. Ce point est reporté au point 7 du rapport de gestion sur les comptes consolidés et repris pour Emova Group dans la note intitulée « événements majeurs de l'exercice » de l'Annexe aux Comptes sociaux.

1.4. SUCCURSALES

La Société a un établissement secondaire situé au **145 rue Jean Jacques Rousseau à Issy les Moulineaux (92130)**.

L'information sur les succursales du Groupe est annexée à au rapport de gestion du Groupe figurant en **partie 3**.

2. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ; et
- les lois et règlements applicables en vigueur et notamment avec les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2. PRESENTATION DES RESULTATS SOCIAUX DE L'EXERCICE 2023-2024

Au titre de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 6 251 K€ contre 6 226 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 0,40 %.

Compte tenu de reprises sur provisions et de transferts de charges pour 2 540 K€, le total des produits d'exploitation s'élève à 8 791 K€ au 30 septembre 2024 contre 8 719 K€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de 0,83 %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 8 908 K€ contre 8 053 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 10,62 %.

Le tableau ci-après mentionne les différents postes :

	<u>en K€</u>
<i>Achat de marchandises</i>	32
<i>Variation de stock (marchandises)</i>	
<i>Achat de matières premières et autres approvisionnements</i>	
<i>Variation de stock (matières premières)</i>	
<i>Autres achats et charges externes</i>	2388
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	187
<i>Salaires et traitements</i>	3628
<i>Charges sociales</i>	1546
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	326
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>	
<i>Dépréciation sur immobilisations</i>	241
<i>Autres charges d'exploitation</i>	559

L'exploitation a ainsi engendré un résultat négatif de (117) K€ contre un bénéfice de 666 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen de la Société au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 55 salariés.

Compte tenu d'un résultat financier de (2 547) K€ contre (2 789) K€ au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à (2 664) K€ contre (2 123) K€ pour l'exercice antérieur.

Après comptabilisation du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice se traduit par une perte après impôt de (3 604) K€ contre une perte de (2 056) K€ au titre de l'exercice précédent.

L'actif du bilan au 30 septembre 2024, comparé à celui existant au 30 septembre 2023, est le suivant :

En K€	30/09/2024	30/09/2023
Actif immobilisé		
immobilisations incorporelles	2 198	1 542
immobilisations corporelles	314	377
immobilisations financières	30 694	30 694
Actif circulant		
stocks et en-cours		0
avances et comptes versés		-
clients et comptes rattachés	46 867	38 263
autres créances	21 257	22 196
valeurs mobilières de placement	1	1
disponibilités	2	73
Régularisation		
charges constatées d'avance	38	33
frais d'émission d'emprunt à étaler	846	1 087
Total	102 208	94 266

Le passif du bilan au 30 septembre 2024, comparé à celui existant au 30 septembre 2023, est le suivant :

En K€	30/09/2024	30/09/2023
Capitaux propres	14 581	18 185
Provisions pour risques et charges	449	390
Dettes		
<i>emprunts obligataires convertibles</i>	0	0
<i>autres emprunts obligataires</i>	0	0
<i>emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	15 781	17 473
<i>emprunts et dettes financières divers</i>	54 268	44 975
<i>dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	4 033	3 528
<i>dettes fiscales et sociales</i>	10 329	7 792
<i>dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	0	0
<i>autres dettes</i>	2 767	1 923
Régularisation		
produits constatés d'avance	0	0
Total	102 208	94 266

2.3. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441-6. I : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	21					587
Montant total des factures concernées Hors Groupe TTC	55 K€	372 K€	81 K€	202 K€	5 931 K€	6 641 K€
Montant total des factures concernées Groupe TTC	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	2 613 K€	2 613 K€
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	1,00%	11,00%	2,00%	6,00%	256,00%	275,00%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						

Article D. 441-6. II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	20					821
Montant total des factures concernées Hors Groupe TTC	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	18 K€	18 K€
Montant total des factures concernées Groupe TTC	4 329 K€	3 466 K€	18 K€	58 K€	38 893 K€	42 435 K€
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	48,00%	39,00%	0,00%	0,00%	439,00%	479,00%

2.4. MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société, en qualité de prêteur, a conclu un contrat de prêts intragroupe en date du 28 janvier 2022, aux termes duquel la Société a consenti des prêts intragroupe d'un montant total de 3 917 352,95 euros, avec les sociétés mentionnées ci-dessous, en qualité d'emprunteurs et décomposé comme ci-après :

Emprunteurs		Montant du prêt K€
Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	
ANR	ANR Développement	19
Antheia	IDF Exploitation	1 053
Bloom's	La Box Monceau Fleurs	20
Emova Market Place	Emova Market & Products	16
Emova Production		120
Happy Expansion	Happy Exploitation	119
La Générale des Végétaux	Monceau Fleurs Developpement	264
Magie Florale	MF Denfert	11
Monceau Fleurs	MF Malesherbes	1 547
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs Exploitation	631
Rapid'Flore Expansion	CDF Exploitation	117
		3 917

Le remboursement des prêts intragroupe devra intervenir le 28 juillet 2028 sous condition d'un remboursement anticipé obligatoire en totalité ou en partie en cas de perte par Emova Group du contrôle de l'une des filiales concernées (directement ou indirectement) (i) et/ou en cas d'exigibilité anticipée au titre du contrat de prêt principal conclu par la Société à la même date – tel que visé au point 8 du rapport comptes consolidés (ii). Etant précisé que l'ensemble desdits prêts a fait l'objet d'une cession Dailly au profit des établissements de crédit prêteurs du contrat de prêt principal.

Chaque prêt intragroupe portera intérêt pour chaque période d'intérêt dans les conditions stipulées au contrat de prêt intragroupe.

Dans le cadre de la conclusion des prêts intragroupe, le taux effectif global est prévu de la manière suivante :

«(a) afin de satisfaire aux obligations des articles L. 313-4 du Code monétaire et financier, L. 314-1 et suivants ainsi que R. 314-3 et suivant du Code de la consommation sur la base des éléments connus au jour de la signature du contrat selon plusieurs hypothèses, le taux effectif global des prêts intragroupe pour une période d'intérêt de trois (3) mois et au taux EURIBOR de 0% l'an est de cinq virgule quatorze pour cent (5,14%) l'an, le taux de période étant de un virgule deux cent quatre-vingt-cinq pour cent (1,285%)
(b) Les taux communiqués ci-dessus à titre d'exemple :
(i) sont donnés à titre indicatif et pour information seulement, afin de satisfaire aux dispositions des articles L. 314-1 et suivants du Code de la consommation ;

(ii) sont calculés sur la base d'une période d'intérêts de trois (3) mois et d'un remboursement des Prêts Intragroupe en intégralité à la Date d'Echéance ».

2.5. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

Nous proposons à l'Assemblée des actionnaires d'imputer le résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2024, s'élevant à **(3 604 438) euros** de la façon suivante :

Origine	2024
<i>Report à nouveau</i>	-23 704 494 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	-3 604 438 €
Affectation du Résultat	
<i>Au poste « Report à nouveau », soit</i>	-3 604 438 €
<i>Qui serait ainsi porté à</i>	-27 308 932 €

Cette affectation aurait pour effet de maintenir le montant des capitaux propres à **14 580 796 euros**.

2.6. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEURS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

2.7. CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal.

2.8. DESCRIPTION ET GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Les principaux risques et incertitudes sont exposés au sein du **rapport de gestion Groupe (comptes consolidés - partie 6 points 6.1 à 6.9)**.

2.9. INFORMATION ET TRANSACTIONS CONCERNANTS LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées sont énoncées au sein du **rapport de gestion Groupe (comptes Consolidés – Partie 6.10)**.

2.10. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont énoncés au sein du rapport de gestion Groupe (comptes consolidés – point 6.11) et dans la note intitulée « engagements financiers et autres informations » de l'Annexe aux Comptes sociaux.

2.11. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, BREVET ET LICENCES

L'information est mentionnée au sein du rapport de gestion du Groupe (comptes consolidés – point 6.12).

2.12. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS – ENGAGEMENT DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

L'information est mentionnée au sein du rapport de gestion du Groupe (comptes consolidés – point 6.13).

2.13. OBSERVATION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L.2323-8 du Code de travail.

2.14. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du Commissaire aux Comptes sont tenus à disposition.

2.15. INJONCTIONS, SANCTIONS PRONONCEES PAR LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE POUR LES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (Art. L.464-2 C. com.)

Néant.

2.16. PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à l'article 4.6 des Règles des Marchés Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société doit respecter la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la présentation de l'utilisation du système financier aux fins de blanchissement de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que tout autre règlement et/ou législation nationale afférents.

3. INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

3.1 MONTANT ET COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2024, le capital social de la Société s'élève à **28.566.408 euros**, il est divisé en **9.522.136** actions de **trois euros (3€)** de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Au 30.09.24	Nombre d'actions	% du capital	Droit de vote simple	Droit de vote double	Droit de vote exercable	% droit de vote	Droit de vote théorique
Emova Holding	4 325 086	45%	110 876	8 428 420	8 539 296	58%	8 539 297
Autres actionnaires	5 197 050	55%	4 032 958	2 250 996	6 283 954	42%	6 322 548
Total actions	9 522 136	100,00%	4 143 834	10 679 416	14 823 250	100,00%	14 861 844

Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les **38 594 actions détenues au 30 septembre 2024 par la Société** elle-même, dépourvues à ce titre du droit de vote.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 30 septembre 2024, les actions sont réparties de la façon suivante :

Le nombre de droits de vote « exercables », c'est-à-dire « nets » des actions privées de droit de vote s'élève à **14 823 250** actions.

Au 30 septembre 2024, 5 339 708 actions disposent d'un droit de vote double (10 679 416).

ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 30 septembre 2024, date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions : **néant**.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

Les informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Les informations relatives aux attributions gratuites d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Aucune opération n'a été réalisée par la Société.

ACTIONS D'AUTOCONTROLE ET PARTICIPATIONS CROISEES

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle ni de participation croisée au 30 septembre 2024.

3.2 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé qu'au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2024 :

Nombre des actions détenues par la Société au 30/09/2024	
Contrat de liquidité (Kepler Cheuvreux)	18 594
Action en auto-détention (Société Générale)	20 000
Valeur nominale de ces actions	3,00 €
Motif des acquisitions effectuées	
Réallocations	Néant
Fraction du capital que ces actions représentent	0,41%

Depuis le 1^{er} juin 2021, Emova Group a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à Kepler Cheuvreux portant sur l'animation des actions de la société Emova Group admises aux négociations sur Euronext Paris.

La mise en œuvre de ce contrat de liquidité, en vertu de l'autorisation accordée par la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 21 mars 2024 se fait conformément au cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation sur les critères, la procédure et les exigences concernant l'instauration d'une pratique de marché admise et les exigences liées à son maintien, à sa suppression ou à la modification de ses conditions d'admission, des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Lors de la signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidités :

- 0 titre Emova Group ;
- 50 000 euros.

Au cours de l'exercice écoulé, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité, ci-après :

	30/09/2024
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	22520,00
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	19447,00
Cours moyen des achats	1,0066
Cour moyen des ventes	1,0797

3.3 EVOLUTION DU COURS DU TITRE DEPUIS LA COTATION

La première cotation a eu lieu le 7 décembre 2007 au cours de 12,30€.

Au 30 septembre 2022, le cours de clôture de l'action de la Société était de 1,07 €.

Au 30 septembre 2023, le cours de clôture de l'action de la Société était de 1 €.

Au 30 septembre 2024, le cours de clôture de l'action de la Société était de 0,9 €.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de la bourse a évolué comme suit :



OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (Art. L.621-18-2 du Code de commerce)

En application des dispositions des articles 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou leurs proches sur les titres de la Société entre le 1^{er} octobre 2023 et la clôture de l'exercice 2024.

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'information sur l'ensemble des faits marquants de l'exercice est intégrée au **point 8 du rapport de gestion sur les comptes consolidés et repris pour Emova Group dans**

la note intitulée « événements majeurs de l'exercice » de l'Annexe aux Comptes sociaux.

5. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

L'information sur l'ensemble des événements intervenus depuis la clôture et l'établissement des comptes annuels de l'exercice est intégrée au **point 8 du rapport de gestion sur les comptes consolidés et repris pour Emova Group**

dans la note intitulée « événements majeurs de l'exercice » de l'Annexe aux Comptes sociaux.

6. SITUATION DES MANDATS – DECISION A PRENDRE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire a examiné la situation des mandats du Conseil de surveillance en cours et a constaté que le mandat de trois membres du Conseil de Surveillance parviendra à son terme à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

En conséquence, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 21 mars 2025 de se prononcer sur le sort des mandats de membre du Conseil de Surveillance de :

- Monsieur Jean Louis GREVET,
- Monsieur Franck KELIF,
- Monsieur Antoine COLIN,

Le sort du mandat de membre du Conseil de surveillance de la société PERCEVA sera, quant à lui, examiné lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2026 sur

les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2025.

DIRECTOIRE

A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024, le Conseil de Surveillance se réunira afin de statuer sur le renouvellement du mandat de membre du Directoire de Madame Saloua MASLAGA et de Monsieur Armand VERGER.

Le Conseil de Surveillance statuera également, lors de cette réunion, sur le renouvellement du mandat de Présidente du Directoire de Madame Saloua MASLAGA.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Directoire a examiné la situation du mandat du Commissaire aux comptes et a constaté que ce dernier parviendra à son terme à l'issue de l'assemblée générale

des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

En conséquence, il sera proposé à ladite assemblée générale de se prononcer sur le sort du mandat de

Commissaire aux comptes titulaire de la Société du Cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES.

Ces informations sont visées dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

7. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Conformément aux articles L. 225-100 et L.233-16 du Code de commerce, le Directoire vous demande et après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, de bien vouloir approuver les diverses résolutions

et de bien vouloir donner aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Le Directoire
Saloua MASLAGA, Présidente

Annexe 1 – Tableau des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	28 566 408	27 708 186	27 083 028	24 999 885	24 997 866
b) Nombre d'actions émises	9 522 136	9 236 062	9 027 676	8 333 295	8 332 622
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 241 089	6 243 435	6 166 844	7 493 576	7 912 759
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	153 901	-1 258 139	-309 055	87 056	532 676
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-32 786	-783 159	-309 055	87 056	532 676
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-3 604 438	-2 055 635	-890 496	-195 303	-726 254
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	0	0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	0	0	0
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	54	58	60	55	61
b) Montant de la masse salariale	3 470 982	3 513 418	3 647 423	3 882 825	2 811 102
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 607 927	1 661 335	1 729 826	1 486 405	1 135 637

emova

G R O U P



nôm
rose

floride

Cœur Fleurs

happy

4.5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Pour l'exercice clos le 30.09.2024





Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Emova Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Emova Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Événements intervenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes annuels » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne l'obtention par la société d'un *wavier* par lequel les établissements prêteurs renoncent au remboursement anticipé de la dette correspondant au prêt syndiqué.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités d'évaluation des titres de participation et des comptes courants, basées sur les perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés des sociétés concernées. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses de calcul sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié la pertinence des estimations retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Romain Lancner', written in a cursive style.

Romain Lancner